

Schéma Départemental D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE 2023-2027



Sommaire

Préambule	P. 3
Signature du Schéma Départemental Animation de la vie sociale.....	P 5
1- Les valeurs fondatrices et principes partagés de l'AVS.....	P. 6
2- Les orientations des acteurs du schéma en matière d'AVS.....	P. 8
3- Les principales réalisations du schéma départemental 2017-2021	P. 13
4- Le diagnostic partagé	P. 16
5- Les enjeux du schéma départemental 2023-2027	P. 18
6- Les axes du schéma 2023-2027	P. 19

**Axe transversal : Utilité sociale et accompagnement à l'évolution
des modèles socio-économiques. P. 19**

**Axe 1 : Améliorer les conditions de développement et de mise en œuvre
des projets sociaux portés par les acteurs AVS existants** P. 20

Objectif 1 : Stabiliser les projets existants

Objectif 2 : Partager les modalités de développement sur les
territoires avec les partenaires signataires.....

**Axe 2 : Accompagner les acteurs AVS pour mieux appréhender les questions
de développement durable (Société - Economie et Environnement)** P. 22

Objectif 1 : Renforcer la citoyenneté et le « Vivre et Faire Ensemble »

Objectif 2 : Encourager et accompagner les projets visant à reposer
les questions sociales et à répondre aux besoins sociaux
des habitants et des territoires.....

Objectif 3 : Développement durable et résilience.....

**Axe 3 : Faire évoluer la gouvernance départementale
et locale de la politique AVS.....** P. 26

Objectif 1 : Recentrer l'instance départementale sur les axes stratégiques
développés dans le SDAVS.....

Objectif 2 : Redonner la place aux collectivités locales et structures
de l'AVS pour faire vivre les orientations du schéma
sur les territoires.....

Objectif 3 : Animer le réseau AVS et développer des outils pour
mieux communiquer

7- Processus d'évaluation du schéma.....	P. 29
8- Gouvernance du schéma.....	P.30
9- Les modalités de soutien des partenaires.....	P. 32
10- Les annexes	P. 38
11-Glossaire	P. 85



Préambule

Les structures d'Animation de la Vie Sociale sont acteurs du vivre et faire ensemble, de la solidarité et promoteurs des valeurs de la République.

L'Animation de la Vie Sociale, axe constant de la politique de la Caisse d'Allocations familiales, s'appuie sur des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale. Leur activité est fondée sur une démarche globale et une dynamique de mobilisation des habitants. Elle vise à apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi à répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Lieux-ressources qui proposent des services et activités à finalités sociale et éducative, ils soutiennent le développement de la participation des usagers-habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

En 2022, on comptait, en Gironde, 51 centres sociaux et 61 espaces de vie sociale agréés par la CAF et soutenus par les institutions signataires du schéma.

La coordination entre l'État, la CAF, le Département de la Gironde et la Mutualité Sociale Agricole a permis la mise en place d'une politique concertée, assurant une couverture étendue du territoire. Les acteurs de l'AVS sont plus concentrés dans la métropole bordelaise. Cependant, au cours des dernières années, il est à noter une augmentation significative des projets d'Espaces de Vie Sociale, principalement concentrés dans les territoires ruraux. Le nombre de Centres Sociaux est resté stable, mais diverses fragilités ont commencé à apparaître au début de l'année 2022 pour l'ensemble des structures.

Pour donner suite à l'évaluation du schéma départemental précédent (2017-2021), de nouvelles orientations guideront l'action collective identifiée :

- Accompagner les modèles socio-économiques les projets sociaux portés par les acteurs déjà présents, afin de renforcer leur impact et leur durabilité.
- Accompagner les acteurs de l'Animation de la Vie Sociale (AVS) dans la compréhension et la gestion des enjeux liés aux transitions sociales, économiques et écologiques.
- Créer un environnement propice à une coopération renforcée avec les collectivités locales dans le domaine de l'Animation de la Vie Sociale.

Le nouveau schéma pour la période 2023-2027 poursuit et renforce les actions entreprises dans le cadre du précédent document cadre et porte ainsi sur :

- Une attention particulière à la stabilisation des projets existants, en veillant à leur pérennité et à leur consolidation.
- La redéfinition des modalités de collaboration entre les partenaires signataires, afin de favoriser une mise en œuvre harmonieuse des projets sur les différents territoires.
- La promotion de la participation et de l'expression citoyenne dans les projets, en impliquant activement les habitants et en valorisant leur contribution.

Afin de prendre en considération la vaste étendue et la diversité géographique de la Gironde, les institutions signataires s'engagent à soutenir l'émergence de projets durables, en prenant en compte les spécificités infra départementales.

Les institutions signataires et leurs partenaires s'engagent conjointement à soutenir et à promouvoir l'animation de la vie sociale, tout en créant un environnement propice à une meilleure concertation.

Ce schéma est proposé pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Il a vocation à s'articuler avec les schémas cadres départementaux que sont ceux de la jeunesse et des services aux familles.

Les institutions signataires intègrent ce soutien dans le cadre de leurs politiques publiques respectives, affirmant ainsi leur engagement dans cette démarche.



Signature du Schéma Départemental Animation de la Vie Sociale

A BORDEAUX,
LE

Etienne GUYOT
Le Préfet de la Région
Nouvelle-Aquitaine



Jean-Luc GLEYZE,
Le Président du
Département de la Gironde



Christine MANSIET,
La Directrice
de la Caisse d'Allocations Familiales
de la Gironde



Nathalie GAILLARD-BIENFAIT,
La Présidente
du Conseil d'Administration
de la Caisse d'Allocations Familiales
de la Gironde



Daniel ABALÉA,
Le Directeur
de la Mutualité Sociale Agricole





1- LES VALEURS FONDATRICES ET PRINCIPES PARTAGÉS DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Les valeurs républicaines comme principes fondamentaux portés par les partenaires signataires

Les structures de l'Animation de la Vie Sociale ont pour mission de poursuivre simultanément trois objectifs :

- Favoriser l'inclusion sociale et la socialisation des individus.
- Développer les liens sociaux et renforcer la cohésion sociale sur les territoires.
- Encourager la prise de responsabilité des usagers et promouvoir la citoyenneté de proximité.

Les acteurs de l'Animation de la Vie Sociale jouent un rôle essentiel dans la création et le maintien du lien social au quotidien. Leur présence reste indispensable pour les habitants de chaque territoire, car ils initient des projets solidaires et font preuve de créativité et d'agilité pour favoriser la cohésion sociale. Leur contribution se traduit, une cette dynamique de vie collective et promotion de la citoyenneté en projets et offres de services.

Les institutions partenaires ont la responsabilité de développer des politiques publiques qui favorisent la participation citoyenne de tous, en promouvant l'égalité sociale et en rejetant toute forme de discrimination. Leur objectif est de permettre à chaque gironde(es) de faire valoir son pouvoir d'agir.

Les politiques publiques promues par les signataires sont ancrées dans les valeurs républicaines françaises, que nous partageons et réaffirmons.

Ces valeurs et principes républicains sont naturellement applicables aux structures de l'Animation de la Vie Sociale et constituent une référence commune pour tous les partenaires impliqués.

La laïcité, en tant que fondement de la citoyenneté républicaine, favorise la cohésion sociale, la solidarité et respecte la diversité des convictions et des cultures.

Elle rejette toute forme de violence et de discrimination, qu'elle soit basée sur la race, la culture, la classe sociale ou la religion. La laïcité sert l'intérêt général et se manifeste concrètement sur le terrain par des attitudes d'accueil, d'écoute, de bienveillance, de dialogue, de respect mutuel, de coopération et de considération.

Au sein des structures de l'Animation de la Vie Sociale, la laïcité constitue un socle fondamental pour bâtir une société plus équitable, fraternelle et porteuse de sens pour les générations futures.

Les principes partagés par les partenaires signataires

Les Centres Sociaux et les Espaces de Vie Sociale font preuve d'une grande agilité et d'une capacité d'adaptation remarquable face aux différentes crises rencontrées. Ils savent organiser des actions d'entraide, d'écoute et de solidarité, démontrant ainsi leur importance et leur engagement envers la communauté.

Cependant, il convient de souligner que ces structures rencontrent également des difficultés qu'il est nécessaire de prendre en compte.

Il est crucial aujourd’hui de poursuivre une réflexion quant à la manière dont nous pouvons apporter un soutien et conforter ces structures dans leur rôle sur le territoire Girondin.

Dans le contexte actuel, les institutions partenaires réaffirment le besoin de disposer d’outils fédérateurs pour faire vivre la politique d’animation de la vie sociale. Ce processus doit être basé sur une approche proactive et prospective. Le renouvellement du schéma départemental de l’animation de la vie sociale offre une occasion de réaffirmer les principes partagés d’une politique qui s’inscrit pleinement dans une démarche de gouvernance publique axée sur le développement social.

Ces principes s’ancrent dans une démarche de coopération :

- Le développement social local est constitutif de la démarche d’animation de la vie sociale,
- Les structures d’animation de la vie sociale participent au développement des solidarités humaines et territoriales sur l’ensemble du territoire girondin,
- La participation des habitants est la plus-value et la spécificité des structures de l’animation de la vie sociale. Celles-ci favorisent le développement personnel, la capacité de « pouvoir d’agir » et l’exercice de la citoyenneté,
- Les structures d’animation de la vie sociale sont motrices pour favoriser le vivre ensemble, renforcer qualité du lien social en permettant aux acteurs du territoire de « faire ensemble »,
- Les structures d’animation de la vie sociale portent au plus près des territoires et des habitants les valeurs de la République, de la laïcité et de la neutralité,
- Les collectivités locales sont associées à la définition et à la mise en œuvre de cette politique publique selon leurs champs de compétence et à ce titre ont une place dans sa gouvernance,
- Les Institutions favorisent les conditions de dialogue, de coopération dans l’intérêt général des habitants et des territoires. Le plan d’actions du Schéma pourra évoluer à partir d’une observation partagée de l’animation de vie sociale.



2 - LES ORIENTATIONS DES ACTEURS DU SCHEMA L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Le schéma départemental s'inscrit dans les politiques publiques développées par les partenaires signataires.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE

La Caisse d'Allocations Familiales, garante et cheffe de file de la politique d'animation de la vie sociale, porte fortement cette politique publique, notamment dans les zones de revitalisation rurale et les quartiers en politique de la ville. Parmi ces structures, un certain nombre de projets ont vu leurs missions s'accroître sur notre impulsion pour développer la dimension de projets innovants portés par des habitants.

Ainsi, l'animation de la vie sociale est une composante majeure de l'action territoriale des Caf. Positionnées à la convergence de la quasi-totalité des thématiques d'intervention, les structures de l'animation de la vie sociale, principalement représentées par les centres sociaux et les espaces de vie sociale, sont des leviers privilégiés pour faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement, contribuer à la cohésion sociale sur les territoires, mais aussi déployer les politiques de la branche Famille. Leur méthodologie d'intervention, basée sur des diagnostics des besoins de la population, la participation des habitants et le développement de la citoyenneté de proximité, concourt à l'attractivité des territoires.

Les circulaires relatives à l'animation de la vie sociale de 2012 et 2016 (LC 2012-013 et LC 2016-005) posent le cadre de l'agrément

- Développer une politique concertée et cohérente de l'animation de la vie sociale sur les Territoires,
- Confirmer les finalités, missions et valeurs des structures AVS,
- Clarifier la notion de participation des habitants,
- Restructurer le projet social et le projet familles par l'élaboration de critères d'agrément,
- Inciter au renforcement des partenariats autour de chaque structure,
- Clarifier les référentiels métiers de direction, référent familles et de la fonction accueil.

Selon les finalités ici rappelées :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Dans le respect des valeurs et principes suivants :

- Le respect de la dignité humaine,
- La neutralité, la laïcité,
- La solidarité et la mixité,
- La participation et le partenariat.

Avec des missions générales, une structure de l'animation de la vie sociale s'affirme comme :

- Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, accueillant toute la population en veillant à la mixité sociale,
- Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Cependant les centres sociaux mettent en œuvre dans leurs projets cinq missions complémentaires :

- Accueillir et écouter les usagers, habitants, familles, groupes et associations,
- Développer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés,
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire,
- Développer la participation et la prise de responsabilité des usagers et des bénévoles,
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs.

La Caisse d'Allocations Familiales rappelle son cadre politique inscrit à la convention pluriannuelle d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 :

- Consolider le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale et anticiper leurs difficultés ;
- Démontrer la plus-value sociale et territoriale des projets d'animations de vie sociale ;
- Harmoniser, clarifier, simplifier nos politiques d'accompagnement et de soutien financier ;
- Soutenir les projets innovants qui concourent à l'Animation de la Vie Locale



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE :

En sa qualité de chef de file en matière d'action sociale et de développement social, le Département de la Gironde renforce son engagement dans la solidarité humaine et territoriale où l'innovation sociale reste au cœur du déploiement de ses politiques sociales pour répondre durablement aux défis sociaux.

Cette approche prend en compte l'articulation d'une solidarité de droits universels sur le plan national avec le renforcement d'une « solidarité d'engagement » ancrée sur les territoires pour encourager l'implication et la participation des citoyens.

Une solidarité affirmée qui s'appuie sur une valeur socle, la fraternité et **4 principes clefs pour déployer cette stratégie :**

1/ **Une approche** commune à l'ensemble des politiques publiques du Département pour animer et activer les solidarités humaines et territoriales.

2/ **Une démarche de territoire et partenariale**

3/ **Un objectif de transformation sociale** durable en faveur du vivre et du faire ensemble (du bien-être de chacun et du vivre ensemble)

4/ **Une dynamique de participation** de tous à la consolidation du lien social

Ancrés sur l'ensemble du territoire girondin, les structures de l'Animation de la Vie Sociale s'inscrivent pleinement dans une démarche de développement social, favorisant le vivre et faire ensemble. Mobilisés en faveur de la lutte contre les inégalités, le développement de l'autonomie et le bien-être des personnes, elles encouragent la participation des habitants et le développement du pouvoir d'agir, et participent ainsi d'une transformation sociale durable.

Grâce à leur ancrage territorial, la collaboration entre les structures d'Animation de la Vie Sociale (AVS) et les différentes directions et services d'action sociale du Département revêt une grande pertinence. Cette coopération offre une réelle valeur ajoutée et contribue à créer une dynamique positive au service de la population girondine.

Dans ce cadre et par délibération du 12 décembre 2022, le Département de la Gironde apporte un soutien aux acteurs de l'Animation de la Vie Sociale dans le cadre de sa politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble.

A travers le déploiement de cette politique, il continue à anticiper, s'adapter et transformer son action sociale en faveur de l'inclusion de tous et à agir sur les fragilités sociales identifiées.

Le soutien historique aux structures de l'Animation de la Vie Sociale qui inscrivent leurs actions dans des dynamiques innovantes, de transformation et promotion sociale, en constitue un axe central pour assurer un socle durable à la résilience territoriale et humaine.

Ces structures contribuent de ce fait à la mise en œuvre de la stratégie de développement social.

ETAT :

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale constituent un réseau local de mise en œuvre des politiques d'action sociale de l'Etat.

L'Etat sensibilise localement ses services sur l'intérêt de s'appuyer sur de telles structures pour soutenir les actions au bénéfice des populations notamment sur des territoires prioritaires.

Il s'agit par exemple de favoriser les initiatives citoyennes, le partage des valeurs républicaines, promouvoir la laïcité, l'engagement des jeunes, de conforter le rôle des parents, de développer les outils permettant l'accès aux droits, et de manière générale de faciliter l'implication des habitants, le lien social, la solidarité.

L'Etat veille à ce que les objectifs et priorités soient partagés avec les organismes tiers concernés. Le schéma de l'animation de la vie sociale réalisé en partenariat avec la CAF, le Département, la MSA et l'Etat, contribue en outre à renforcer la lisibilité du réseau des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

L'Etat sensibilise localement ses services sur l'intérêt de s'appuyer sur de telles structures pour soutenir les actions au bénéfice des populations notamment sur des territoires prioritaires.

Il s'agit par exemple de favoriser les initiatives citoyennes, le partage des valeurs républicaines, promouvoir la laïcité, l'engagement des jeunes, de conforter le rôle des parents, de développer les outils permettant l'accès aux droits, et de manière générale de faciliter l'implication des habitants, le lien social, la solidarité.

L'Etat veille à ce que les objectifs et priorités soient partagés avec les organismes tiers concernés. Le schéma de l'animation de la vie sociale réalisé en partenariat avec la CAF, le Département, la MSA et l'Etat, contribue en outre à renforcer la lisibilité du réseau des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

De manière générale, l'Etat, sensible aux dispositifs concourant à l'insertion et la cohésion sociale, permet à la branche Famille de consacrer des moyens financiers pour le fonctionnement des structures existantes et favorise le développement de nouvelles structures dans les zones moins équipées et sur les territoires sensibles.

Une attention particulière sera faite aux quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre des contrats de ville dont le Département et la CAF sont signataires. Il s'agit en effet de développer des actions dans les domaines de la réussite éducative, de l'emploi, du lien social de l'accès aux droits et de la citoyenneté en direction des populations les plus en difficulté notamment des jeunes, des familles et des femmes. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont garants de la lutte contre l'exclusion en favorisant l'accès aux droits et l'intégration des habitants des quartiers prioritaires, en travaillant en partenariat avec les acteurs de territoire.

Les centres sociaux et espaces de vie sociales sont des lieux d'accueil et de propositions d'animation pour l'enfance et la jeunesse. Nombre de ces structures proposent des lieux d'accueils de collectifs de mineurs pendant les temps péri et extra scolaires, se positionnant comme un acteur éducatif du territoire, complémentaire de l'école et des familles.

Ces acteurs proposent également des accueils de jeunes favorisant la découverte et la participation des jeunes à de nouvelles activités culturelles et sportives. Elles contribuent au pouvoir d'agir des jeunes en les accompagnant sur des projets, des mobilisations ou des débats démocratiques concernant leur cadre de vie et aussi par l'accueil de jeunes en missions de service civique. Ils participent ainsi à la construction d'une citoyenneté des jeunes.

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE :

La MSA contribue depuis de nombreuses années au développement social des territoires en œuvrant avec ses partenaires à la mise en place de démarches de mobilisation des populations et des acteurs de terrain, démarches destinées à répondre à des besoins du territoire.

Les Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale sont des lieux ouverts à toute la population de leur territoire.

Ce sont des espaces de rencontres, de dialogues, d'activités, de créativité et d'initiatives citoyennes. Du fait de leurs spécificités, ils participent à l'animation des territoires par leur capacité à repérer les besoins sociaux et à mobiliser les ressources humaines. C'est en ce sens qu'ils représentent des partenaires privilégiés de la MSA pour le développement social des territoires.

La MSA et ces structures entretiennent des relations de partenariat tant au niveau local qu'au niveau national. Ces relations sont fondées sur une communauté d'idées, un travail sur des thématiques communes (familles, animation sociale, insertion, jeunesse, ...) et un partage de valeurs (solidarité, promotion et autonomie des personnes, démocratie participative, laïcité).

La Mutualité sociale Agricole de Gironde rappelle qu'en lien avec le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Gestion 2022/2027 avec l'Etat, le cadre politique local est le PASS (Plan d'Action Sanitaire et Sociale). Ce dernier conforte le réseau des structures AVS en milieu rural, par un soutien financier sur fonds locaux.



3 - LES PRINCIPALES REALISATIONS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL 2017/2021

Après avoir élaboré conjointement deux chartes départementales en 2008 et 2012, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département de la Gironde, la Mutualité Sociale et Agricole et l'État, ont poursuivi leurs engagements pour mettre en place une politique départementale concertée et partagée en faveur des acteurs de l'Animation de la Vie Sociale. Cela s'est concrétisé par la création d'un premier Schéma Départemental pour la période 2017-2021. Il a permis de clarifier le rôle des acteurs départementaux et locaux ainsi que les articulations entre leurs différentes interventions pour favoriser la coopération.

Rappel des orientations partagées :

Axe 1 - Développer la laïcité, la citoyenneté et le « vivre ensemble » : Développement du pouvoir d'Agir des habitants / Promotion du vivre ensemble et des valeurs de la République

Axe 2 - Renforcer le développement social local : Développement des liens sociaux, solidarités humaines et territoriales / encourager les projets d'économie sociale et solidaire

Axe 3 - Renforcer le réseau des structures de l'animation de la vie sociale : Animation du réseau en s'appuyant sur la fédération des Centres sociaux de Gironde / Développement concerté des structures de l'AVS en fonction des priorités des territoires / Consolidation de l'économie générale et les projets existants

Axe 4 - Faire évoluer la gouvernance départementale et locale de d'animation de la vie sociale : Promouvoir la définition de schéma territoriaux AVS auprès des collectivités / adapter la gouvernance aux recompositions et nouvelles compétences territoriales

Axe 5 - Valoriser la qualification des acteurs : Politique de formation et d'accompagnement des acteurs salariés et bénévoles

Axe 6 - Développer l'observation sociale partagée de l'animation de la Vie Sociale : Outil d'observatoire sociale partagée de l'AVS au niveau régional et départemental / promotion la politique AVS sur le territoire

Les principales réalisations et enseignements :

- **Un engagement fort sur le développement du pouvoir d'agir et l'aller vers :**
 - Près de 500 nouveaux bénévoles engagés, en augmentation de 10 %, dans les instances de pilotage et de gouvernance
 - Proposition d'un plan de formation des acteurs de l'AVS (bénévoles et salariés) par les institutions et la fédération des centres sociaux (Formations internes aux institutions sur les valeurs de la République et de la Laïcité).

- **Une mobilisation des acteurs sur des actions "égalité/lutte contre les discriminations" et "Cohésion sociale, citoyenneté, implication"**

➤ **Un renforcement du réseau de l'AVS :**

Depuis 2017, on observe une évolution du nombre de structures :

- Le nombre d'Espaces de vie sociale est passé de 50 en 2017 à 61 en 2022.
- Le nombre de Centres sociaux est resté relativement stable, passant de 50 en 2017 à 51 en 2022.
- Les quartiers politiques de la ville sont couverts par ces structures, à l'exception de Bassens.

Par ailleurs, une nouvelle fédération des centres sociaux a été créée. Voici les chiffres relatifs aux adhérents du réseau fédéral :

- En 2017, il y avait 29 Centres sociaux.
- En 2022, ce nombre est passé à 38, comprenant 32 Centres sociaux et 6 Espaces de vie sociale.
- De plus, la fédération compte 13 invités.

Un accompagnement de la fédération des centres sociaux de Gironde dans sa restructuration pour mieux accompagner les acteurs de l'AVS. La Fédération a notamment :

- Amplifié les animations de réseau, formations pour les salariés et bénévoles
- Initié de nouveaux chantiers (Jeunesse) et une dynamique d'aller-vers et de proximité avec structures, fédérés et non fédérés
- Développé des capacités à agir avec les partenaires sur des situations de crise
- Structuré la diffusion de ressources « socles » pour l'ensemble des acteurs de l'AVS (veille, informations, formations)

Ces capacités nouvelles ont été particulièrement utiles pendant la crise sanitaire (2020-2021) où elles ont permis aux porteurs de projets de ne pas être isolés, de s'entraider et de trouver des réponses et des ressources dans cette période de fragilité.

➤ **Des acteurs sensibles à l'innovation et l'expérimentation** en raison de leur proximité avec les ressources locales, de leur objectif d'inclusion sociale, de leur capacité à s'adapter aux évolutions sociétales et de leur propension à encourager la créativité et l'apprentissage. Les projets soumis aux différents appels à projets et initiatives (AAP, AILDS, budgets participatifs...) proposés par les institutions tout au long de la durée du Schéma témoignent de la capacité de ces acteurs à répondre aux besoins en constante évolution des territoires et des habitants.

➤ **Un soutien au développement de schémas locaux :** les partenaires signataires aux côtés des collectivités locales proposent des cadres d'intervention dans lesquels les structures de l'animation de la vie sociale ont toute leur place. Cela se traduit par le soutien au développement de schémas locaux (Talence, Bordeaux...), la consolidation des conventions multi-partenariales, l'articulation avec d'autres dispositifs et la mise en place de partenariats (CTG, Contrats de ville, Pactes de solidarité, contrat Ville d'équilibre etc...). Cette coordination vise à renforcer la coopération, la coordination et l'efficacité des actions menées sur le territoire et actions et permet une approche globale et cohérente des problématiques sociales

La mise en œuvre des orientations posées dans le cadre du Schéma Départemental de l'AVS pour la période 2017-2021 a été confrontée à des crises sanitaires et sociales qui ont eu un fort impact sur notre pays, notamment la pandémie de Covid-19, les périodes de confinement successives, les crises

socio-économiques et aujourd'hui les problématiques climatiques. Ces événements ont affecté les structures d'Animation de la Vie Sociale (AVS) qui ont dû faire face à ces bouleversements. Malgré ces défis, ces structures ont su rester présentes et s'adapter en trouvant de nouvelles façons d'agir et en explorant de nouveaux domaines d'intervention pour répondre aux besoins des populations et des territoires.

Par exemple, dans le domaine de la parentalité, les structures AVS ont développé des actions spécifiques pour soutenir les parents dans cette période difficile. Elles ont proposé des ateliers sur des sujets tels que l'éducation positive, la gestion du stress parental ou l'équilibre vie professionnelle-vie familiale et maintenu l'accompagnement à la scolarité. Ces initiatives ont permis aux parents d'obtenir des conseils et un soutien précieux malgré les contraintes liées au confinement et de développer des solidarités de voisinage.

En ce qui concerne l'utilisation du numérique, les structures AVS ont renforcé leur présence en ligne et ont proposé des activités virtuelles et/ou appels téléphoniques pour maintenir le lien social avec les personnes isolées et âgées. Elles ont organisé des rencontres en visioconférence, des groupes de discussion en ligne et des formations sur l'utilisation des outils numériques. Ces actions ont permis de pallier partiellement l'isolement social et d'offrir des possibilités d'échanges et de partage d'expériences même à distance.

Ces exemples illustrent comment les structures AVS ont su s'adapter aux circonstances exceptionnelles.

Cf Bilan en annexe 2



4 - LE DIAGNOSTIC PARTAGE

La Gironde un territoire dynamique, attractif et en développement

La Gironde est le département le plus étendu de l'hexagone (9 975 km²), composé de 28 communautés de communes et 28 communes métropolitaines. Comptant 1 601 845 habitants, il présente selon les données de l'Insee une croissance démographique significative ces dernières années : de + 6.4 % entre 2013 et 2018 (Métropole +6.9 % - hors Métropole +5.9%). Celle-ci est largement portée par la Métropole Bordelaise (+ 10 300 habitants sur la période contre 8 900 sur le reste de la Gironde) ainsi que sur le littoral océanique, où vont s'installer des personnes plus âgées. Entre 2017 et 2018, on comptabilise 48512 nouveaux arrivants. Cela témoigne de l'attrait du territoire et de son dynamisme démographique.

La Gironde est également un moteur économique important de la région Nouvelle-Aquitaine. Le territoire a connu une création soutenue d'emplois ces dernières années. Par exemple, selon les statistiques de l'INSEE, entre 2010 et 2018, le nombre d'emplois salariés dans le secteur privé a augmenté de près de 10% dans le département. Le nombre d'entreprises créées dans le département témoigne de cette vitalité économique (en 2019, selon les données de l'INSEE, plus de 10 000 nouvelles entreprises ont vu le jour en Gironde).

La Gironde est une destination touristique prisée, attirant chaque année de nombreux visiteurs. Les atouts tels que le patrimoine viticole, les paysages variés (océan, vignobles, estuaire de la Gironde), les sites culturels et historiques (comme la ville de Bordeaux) contribuent à l'attrait de la région.

Enfin, La Gironde bénéficie également d'importants investissements publics visant à soutenir son développement. Des projets d'infrastructures, tels que la modernisation des réseaux de transports (tramway, lignes ferroviaires), la construction de nouveaux équipements culturels et sportifs, ainsi que le développement de zones d'activités économiques, sont autant d'indicateurs du dynamisme du territoire.

Des Territoires girondins aux ressources diversifiées et inégales

La distinction Métropole et hors Métropole a toujours du sens. En effet, elle oblige à une grande vigilance afin de contourner le risque, bien réel, de rupture entre les territoires. Il existe toutefois, dans la Métropole, des poches de pauvreté et des inégalités entre les habitants notamment sur les quartiers politiques de la Ville.

La Gironde est globalement un territoire jeune. L'évolution totale du nombre de moins de 20 ans entre 2013 et 2018 est pour la Gironde de +5.6% (Métropole + 8 % - Hors Métropole +3.4 %).

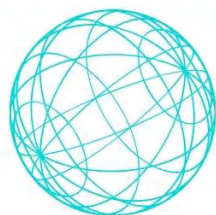
Les travaux de bilan des derniers contrats de ville et la définition de la nouvelle cartographie de la politique de la Ville montrent l'étalement des zones fragilisées.

Des parcours de vie émaillés de difficultés

L'indice de fragilité sociale qui consiste à mesurer, pour chaque territoire, le poids que représentent les situations considérées comme menant à l'exclusion (fragilité sociale) confirme l'existence du croissant de pauvreté allant de la pointe du Médoc au sud Gironde en passant par la haute Gironde, la rive droite de la métropole et le Libournais.

65.1 % de la population de 15 à 64 ans est active avec un emploi, 9.5 % chômeurs, 5.9 % retraités, 12.1 % étudiants... Des communautés de communes avec une part des actifs au chômage élevée comme celle de la Pointe du Médoc, la haute Gironde, le Libournais, le pays foyen...

A l'inverse les communautés de communes limitrophes de la métropole ont une part d'actifs au chômage la plus faible.



Etat des lieux de l'AVS

Le bon maillage du département de la Gironde permet de constater un véritable ancrage territorial des structures d'animation de la vie sociale. Fin 2022, 51 centres sociaux (41 dans la métropole et 10 hors métropole) et 61 Espaces de Vie Sociale (22 dans la métropole et 39 hors métropole) sont répartis sur le territoire girondin. Les quartiers Politiques de la Ville sont globalement tous couverts.



5 - LES ENJEUX DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Aujourd'hui les acteurs de l'Animation de la Vie Sociale apportent une plus-value en termes de vivre et faire ensemble mais ils connaissent aussi des fragilités. Plusieurs dimensions illustrent cette plus-value pour les habitants et les territoires. Les structures AVS favorisent l'engagement et le bénévolat. Cette mobilisation contribue au développement d'un tissu social et développe l'intérêt des habitants pour la chose publique. De cet engagement naissent des solutions adaptées aux réalités des territoires en cohérence avec les politiques publiques. Inscrits dans une véritable démarche de développement social, ces projets sont vecteurs du mieux vivre ensemble.

Aujourd'hui encore plus qu'hier, le soutien aux acteurs de l'AVS dans leur fonctionnement et dans leurs actions structurantes doit permettre le développement du pouvoir d'agir des habitants, le "aller vers"... et la mise en œuvre de projets et d'actions initiés par les habitants afin de répondre aux besoins de plus en plus pressant des territoires... **Le premier enjeu du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale est en conséquence de consolider et créer les conditions de la mise en œuvre des projets sociaux des structures existantes.** Ceci passe par une reconnaissance et un engagement fort des collectivités locales dans cette démarche. Il s'agit pour les acteurs locaux d'accompagner l'élaboration d'un cadre rassurant pour une visibilité plus grande de l'impact social des projets développés sur les territoires.

La société évolue rapidement ces dernières années et si l'objectif est de poursuivre l'implication des citoyens dans les solutions pour un avenir plus solidaire, **le second enjeu du schéma confirme la nécessité d'accompagner les habitants pour mieux appréhender les questions sociétales**

Le schéma départemental AVS précise comment les acteurs départementaux et les collectivités locales peuvent accompagner, consolider et développer les projets d'animation de la Vie Sociale en Gironde, de façon concertée et efficiente, et ce, en assurant une cohérence à l'échelle du département. **Le troisième enjeu résidera dans le fait de faire évoluer la gouvernance départementale et locale de la politique d'animation de la vie sociale.**



6 - LES AXES DU SCHEMA 2023 - 2027

➤ AXE TRANSVERSAL : UTILITE SOCIALE ET ACCOMPAGNEMENT A L'EVOLUTION DES MODELES SOCIO-ECONOMIQUES

Mesurer l'utilité sociale est un processus de mobilisation des acteurs et de co-construction dont l'objectif est d'améliorer la connaissance pour éclairer l'action (cf. annexe ..)

L'utilité sociale et la mesure de l'impact social

Les partenaires s'accordent sur l'importance de mesurer l'impact social et rendre lisible l'utilité sociale de l'AVS.

L'enjeu est d'amener les acteurs locaux et les institutions, à prendre la mesure des plus-values que peuvent apporter les projets et actions menés par les structures AVS auprès des habitants sur les territoires.

En s'appuyant sur les expériences menées sur des territoire restreints (DLA : Ste Eulalie - Mérignac Beutre - Martignas, expérimentation au niveau du Collectif des 10 centres d'animation de Mérignac), les partenaires souhaitent un essaimage sur le territoire départemental pour :

- Faciliter la compréhension de l'animation de la vie sociale,
- Sensibiliser et former les acteurs au concept et à la méthodologie pour mesurer d'impact social et l'utilité sociale.

L'accompagnement vers une évolution des modèles socio-économiques (voir en annexe 1)

Les crises sanitaires, sociales, économiques et environnementales à répétition, dans ses effets immédiats accentuent les inégalités autour d'enjeux qui relèvent de l'accès aux droits fondamentaux (alimentation, logement, santé, culture, numérique...) pour les personnes les plus vulnérables.

Cette situation interroge la capacité des pouvoirs publics à répondre à l'ensemble des besoins de la population et notamment des plus vulnérables dans ce contexte d'augmentation de ces besoins. Elle nécessite la recherche d'autres leviers et de repenser les modèles socio-économiques des acteurs associatifs de l'AVS.

L'économie sociale et solidaire est une des réponses aux nombreux défis auxquels les structures de l'Animation de la Vie Sociale doivent répondre. Aussi, accompagner l'évolution des modèles socio-économiques devient une nécessité aujourd'hui pour anticiper sur l'avenir. Cette démarche s'inscrit pleinement dans une stratégie de résilience porté par l'ensemble des partenaires.

En effet, accompagner l'évolution des modèles socio-économiques des acteurs de l'AVS, ce n'est pas donner des recettes miracles, ni imposer une vision ou une inflexion vers un modèle unique mais c'est proposer un cadre de réflexion et d'action, réactiver un certain nombre de fondamentaux pour permettre à chaque acteur de mettre en perspective la dimension de pilotage de son projet global.

L'analyse stratégique du projet doit permettre de resituer le modèle socio-économique dans :

- L'essence ou l'identité de l'acteur et de son projet Quelle utilité sociale ? Quel positionnement par rapport aux autres acteurs ? ...
- L'avenir c'est-à-dire l'ambition, les orientations...
- Le modèle socio-économique c'est-à-dire les moyens que se donne l'acteur pour mener à bien son projet (Ressources humaines, financières, les alliances et partenariats)
- Le pilotage au sens de gouvernance en charge du projet (organisation, décisions, écoute des parties prenantes, maîtrise des risques...)

Le modèle socio-économique est bien un outil au service du projet. Il convient de le mettre à la bonne place. A partir de cette approche et de ces différents leviers on peut alors imaginer et construire une multitude de solutions en fonctions des besoins et des apports des projets. Ce diagnostic permettra de développer une stratégie adaptée à chacune des structures de l'AVS sur le territoire girondin.

Cette démarche s'inscrit dans le temps du schéma.



Critères d'évaluation :

Utilité sociale :

- Echanges avec les structures autour de l'utilité sociale ou d'impact social
- Nombre de structures AVS accompagnées dans cette démarche d'utilité sociale
- Mise en place d'outils d'identification, structuration et évaluation
- Présence d'indicateurs d'utilité sociale ou d'impact social dans les évaluations des projets sociaux ;

Modèles socio-économiques :

- Echanges avec les structures autour des modèles socio-économiques
- Nombre de structures AVS accompagnées dans cette démarche
- Mise en place d'outils



AXE 1 : AMELIORER LES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT ET DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS SOCIAUX PORTES PAR LES ACTEURS AVS

Constats et Enjeux: simplifier et mieux articuler les dispositifs entre eux.

On constate une multiplicité et complexité de cadres d'intervention : Cité éducative, contrat de ville, pactes territoriaux, CTG, PEDT, PRE... Les structures de l'Animation de la Vie Sociale disent être perdues dans ce millefeuille. En effet ce dernier fragilise l'implication des habitants dans le processus de participation et prend une place prépondérante dans l'action des structures. L'enjeu est donc de simplifier et mieux articuler les dispositifs entre eux.

⇒ Objectif 1 : Stabiliser les projets existants

1.1. Elaborer un cadre d'intervention qui « sécurise » les acteurs de l'AVS dans la mise en œuvre du projet social agréé, au regard du contexte fragile.

- Tendre à développer des Conventions inter-partenariales, pluriannuelles d'objectifs et de moyens entre les partenaires financeurs et les acteurs AVS ;
- Sécuriser, simplifier les processus pour renforcer le modèle socio-économique et créer des espaces d'échanges et de co-construction (croisement des financements, simplification, pluri annualité ...)
- Privilégier le soutien aux actions initiées par les habitants.

1.2. Mobiliser les instances de coopérations entre les partenaires pour prévenir et accompagner les situations de crise.

- Convenir des modalités de travail conjoint pour détecter précocement les structures qui se fragilisent.
- Mieux articuler l'accompagnements des signataires du SDAVS en lien avec la Fédération des Centres Sociaux.
- Formaliser ces accompagnements par l'élaboration de conventions inter-partenariales.



Critères d'évaluation :

- Qualité et niveau d'accompagnement des structures (nombre de structures accompagnés/ évolution des situations).
- Effectivité de la mise en œuvre de la « simplification ».

⇒ Objectif 2 : Partager les modalités de développement de nouveaux projets sur les territoires entre les partenaires signataires et les collectivités locales.

- Favoriser le développement raisonné des structures de l'AVS sur le département en s'appuyant sur une priorisation des territoires avec une attention particulière aux territoires ruraux peu couverts.
- Mettre en œuvre une démarche adaptée aux réalités et ressources territoriales afin d'amener des réponses permettant de susciter le pouvoir d'agir des habitants.
- Poser des échéances de déploiement des projets en engageant une évaluation annuelle de la pertinence des territoires classés comme prioritaires.



Critères d'évaluation :

- Nombre de structures créées sur les territoires prioritaires
- Pertinence de la priorisation des territoires au regard de l'évolution des besoins (augmentation du nombre d'habitants, évolution des territoires, absence de structures AVS) en s'appuyant sur les diagnostics partagés.

AXE 2 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS AVS POUR MIEUX APPREHENDER LES QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SOCIETE, ECONOMIE ET ENVIRONNEMENT)

Constats et Enjeux : Accompagner les populations face aux évolutions sociétales

Les crises successives engendrent un **accroissement des situations de fragilité** et provoquent la **vulnérabilité** de nouvelles populations.

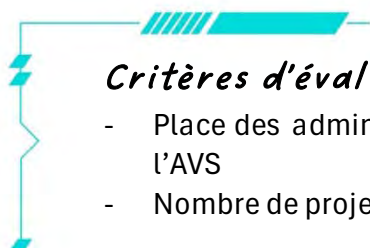
- Le vieillissement des populations est une réalité des territoires. Les actions menées par les acteurs de l'AVS ont montré leur impact sur le recul de l'âge de la dépendance par le maintien du lien social et l'engagement des personnes dans la vie citoyenne et associative
- Les structures AVS se sont saisies, lors de la crise sanitaire de 2020 des outils numériques pour maintenir le lien avec les habitants. Ces nouvelles modalités d'action ont répondu aux enjeux de soutien à l'autonomie des publics notamment fragilisé pour répondre à cette fracture numérique et aux problèmes du non-recours aux droits.
- Les structures de l'AVS sont des structures de proximité appliquant le principe de l'universalisme proportionné et permettant une mixité. Dans certains secteurs, elles sont la principale porte d'entrée sur le territoire.
- Les acteurs de l'AVS développent des actions et projets favorisant l'inclusion, l'autonomie et l'émancipation des jeunes par le biais du soutien à la parentalité, l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports, le soutien à la scolarité, la formation et l'insertion socio-professionnelle, la citoyenneté et l'engagement. Cet engagement s'affirme de plus en plus sur les questions sociétales.
- Définition principe universalisme proportionné

⇒ **Objectif 1 : Renforcer la citoyenneté et le « vivre et faire ensemble »**

Les partenaires du schéma départemental de l'animation de la vie sociale affirment le principe et la nécessité de la participation des habitants dans les instances des structures gestionnaires et plus globalement dans la gouvernance des projets. Ils veilleront à l'effectivité de cette participation citoyenne et s'engagent à accompagner les acteurs locaux sur l'atteinte de cet objectif.

1.1. Conforter la place des habitants dans la conception et mise en œuvre des projets AVS et soutenir les acteurs AVS dans leurs missions de portage politique de projets d'habitants conformément aux orientations de la circulaire AVS 2016.

1.2. Promouvoir le « vivre et faire ensemble », renforcer la cohésion sociale et s'appuyer sur les valeurs de la république comme axes structurants des projets des acteurs de l'animation de la vie sociale.



Critères d'évaluation :

- Place des administrateurs au sein des instances de gouvernance des structures de l'AVS
- Nombre de projets portés par les usagers avec l'appui des salariés

⇒ **Objectif 2 : Encourager et accompagner les projets visant à reposer les « questions » sociales et à répondre aux besoins sociaux des habitants et des territoires. Une attention est portée sur :**

- Jeunesse – Enjeux Educatifs - Parentalité – Citoyens de demain,
- Vieillesse de la population,
- Les vulnérabilités des (nouveaux) publics (matérielles, physiques, psychiques...),
- Accès aux droits et à l'autonomie.

Soutenir des initiatives d'habitants répondant à des problématiques nouvelles ou se posant avec davantage d'acuité :

- En affirmant la place des acteurs de l'AVS dans la lutte des effets du vieillissement des populations sur la question de l'isolement social et du recul de l'âge de la dépendance en rendant les séniors plus actifs ;
- En renforçant la place des structures d'Animation vie sociale dans l'accompagnement à l'inclusion numérique et l'accès aux droits fondamentaux : alimentation, mobilité, santé, éducation... ;
- En favorisant le « aller vers » les publics ;
- En valorisant les projets et susciter la participation ;
- En veillant à ce que les actions portées par les structures AVS soient en complémentarité avec celles des autres acteurs du territoire ;
- En réaffirmant l'importance de la fonction « accueil » (lisibilité et la visibilité) des acteurs de l'AVS (notamment le « Accueillir, Informer, Orienter ») qui permet aux habitants de pouvoir repérer les ressources de leur territoire pour améliorer leur situation de vie ;
- En accompagnant les jeunes à se construire une place dans la société.



Critères d'évaluation :

- Inscription des bénévoles et salariés des structures de l'AVS dans des formations
- Niveau de prise en compte des éléments cités ci-dessus dans les projets d'agrément (accueil, jeunesse, inclusion numérique...)
- Qualité et niveau d'engagement des partenaires des territoires sur ces questions.

⇒ Objectif 3 : développement durable et résilience

L'impact des crises successives depuis ces dernières années renforce les inégalités sociales et accentue les signes de vulnérabilité pour de (nouveaux) publics jusque-là préservés. Des différentes formes de précarité et d'exclusion ont fragilisé leurs capacités à vivre et faire ensemble.

Cette transformation sociétale à l'œuvre entraîne l'augmentation et la complexification de la demande sociale et des exigences croissantes à l'égard du service public et des acteurs intervenant dans le champ de l'action sociale.

La résilience territoriale ouvre de nouvelles perspectives pour transformer notre modèle territorial.

Bien plus qu'une réponse individuelle face à un choc ponctuel, il s'agit d'une nouvelle manière de penser les politiques publiques et de les co-construire avec les acteurs locaux et les citoyens afin de renforcer, ensemble, notre capacité collective à affronter et dépasser des situations de crises ou de ruptures.

En répondant aux enjeux de résilience territoriale, les structures de l'animation de la vie sociale contribuent à renforcer la capacité du territoire à faire face aux défis futurs et à s'adapter aux changements environnementaux, économiques et sociaux.

Elles participent à identifier les principales vulnérabilités du territoire et contribuent à la résilience des personnes notamment :

- En leur permettant de mieux se préparer et de mieux faire face à ces risques.
- En valorisant les ressources locales et en favorisant la participation active des publics vulnérables à la vie économique et sociale de leur territoire.

En contribuant à renforcer la cohésion sociale et à prévenir les tensions sociales et les conflits.



La résilience, plus qu'une opportunité, est un besoin pour la Gironde. Elle est une réelle nécessité pour acter la transformation écologique et solidaire et créer un récit commun en développant la participation citoyenne.

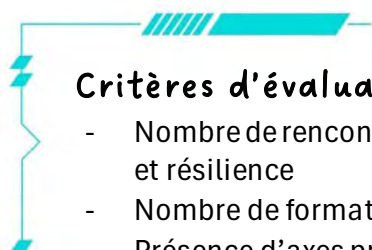
Cet « aller vers » doit s'inscrire dans la durée en associant les structures AVS dans cette démarche. L'objectif étant de travailler la résilience par la coopération et l'innovation et la renforcer sur le territoire girondin.

Les partenaires signataire s'engage dans la stratégie girondine de résilience territoriale afin de mieux anticiper, s'adapter et se transformer face aux bouleversements écologiques et sociétaux à l'œuvre.

3.1. Intégrer dans la dynamique de développement des projets, les enjeux de transitions sociales et écologiques et la stratégie de résilience afin d'accompagner les acteurs et développer ensemble une stratégie de résilience au service de l'AVS

3.2. Développer des espaces d'échanges pour permettre aux acteurs d'appréhender ces questions.

3.3. Développer des outils ou s'appuyer sur des outils existants.



Critères d'évaluation :

- Nombre de rencontres ou d'échanges autour des questions du développement durable et résilience
- Nombre de formation ou sensibilisation
- Présence d'axes principaux ou transversaux développement durable et résilience dans les projets des structures de l'animation de la vie sociale
- Création outils pour « mesurer » la résilience des actions menées (mise à disposition Kit résilience de type Boussole proposé par le Département et/ou voir avec les collectivités.
- Nombre et qualité des actions menées par les structures AVS
- Elaboration d'une « Charte Résilience »

AXE 3 : FAIRE EVOLUER LA GOUVERNANCE DEPARTEMENTALE ET LOCALE DE LA POLITIQUE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Constats et Enjeux: Créer les conditions favorables à une gouvernance plus collaborative de la politique d'animation de la vie sociale

Nous assistons depuis quelques années à un développement important du nombre de structures de l'animation de la Vie Sociale et constatons un bon maillage du territoire (couverture de l'ensemble des quartiers politiques de la Ville et fort développement des EVS en milieu rural...).

L'animation du réseau AVS se fait au niveau des territoires par l'existence de collectifs (collectif des 7 dans le libournais, le collectif de haute-gironde, le G10 de Mérignac...). Une quarantaine d'acteurs adhèrent par ailleurs la Fédération des centres sociaux de la Gironde. Elle propose également aux centres non fédérés une lettre d'informations et des moments de formations comme « les essentiels de l'AVS ».

Toutes fois, force est de constater que cette animation doit être renforcée aussi bien au niveau départemental pour réaffirmer un socle commun, mais aussi au niveau des territoires pour prendre en compte leur singularité en termes de ressources et typologie de publics et développer des coopérations.

Ces constats rendent nécessaire la clarification des différents niveaux de coopération des acteurs de l'AVS avec les autres ressources de territoire pour plus de cohérence et d'efficacité dans les actions menées.

⇒ **Objectif 1 : Recentrer l'instance départementale sur les axes stratégiques développés dans le SDAVS**

Mettre en place et faire vivre des instances (cf. *Gouvernance du Schéma – page 24*)

- Comité de Pilotage du Schéma sera composé d'Elus et de représentants des partenaires signataires, chargé de la coordination des politiques en faveur des structures de l'AVS et la validation des travaux du Groupe Technique Départemental (GTD).
- Comité de Direction sera composé des représentants des Directions des différentes institutions. Il sera chargé de la préparation du comité de pilotage, d'assurer le pilotage opérationnel en s'appuyant sur le GTD, de définir les objectifs communs aux institutions signataires et de suivre le déroulement de la feuille de route.
- Groupe Technique Départemental sera composé de représentants techniques de chaque institution signataire du schéma départemental de l'Animation de la Vie Sociale.
- Journées départementales thématiques

Critères d'évaluation :

- Régularité et modalité de mise en place des rencontres des instances (Comptes rendu, mise en place de méthodologie et création d'outils type rétroplanning)
- Coopération interinstitutionnelle autour des différents schémas

⇒ Objectif 2 : Redonner la place aux collectivités locales et structures AVS pour faire vivre les orientations du schéma

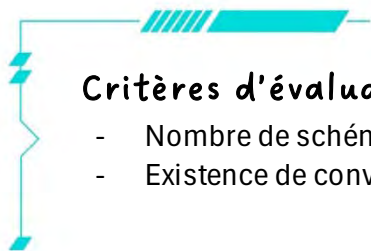
2.1. Au niveau départemental :

- Définir la participation des collectivités locales (communes, intercommunalités) dans la mise en œuvre du schéma départemental
- Réinstaurer la déclinaison du schéma départemental en schémas locaux afin de renforcer les niveaux de coopération, voir coconstruire des projets communs notamment en milieu rural
- Formaliser le cadre de déclinaison du SDAVS en Schémas locaux
- Définir l'échelon pertinent et les modalités d'animation de ces schémas locaux
- Rendre lisible et valoriser l'articulation entre la dimension départementale et locale
- Amplifier l'implication partenariale dans l'établissement des diagnostics et projets partagés dans le cadre du renouvellement des agréments

2.2. Au niveau local :

- Encourager et accompagner l'animation des schémas locaux AVS avec une instance locale axée sur l'accompagnement des projets sociaux de territoire visant à mieux articuler et simplifier les différents dispositifs et contractualisations existantes. L'échelon intercommunal et communal est pertinent. Plusieurs dispositifs existent (CTG (CAF)- Pacte Territoriaux et Contrat Ville d'Equilibre (Département) – Mieux grandir en milieu rural (MSA)- Contrat de Ville / Zone Revitalisation Rurale (Etat).
- Associer les acteurs de l'AVS et les collectivités locales

2.3. Organiser au moins une fois tous les deux ans un temps fort réunissant les acteurs de l'AVS, es partenaires institutionnels et les collectivités locales pour créer une dynamique collective cohérente



Critères d'évaluation :

- Nombre de schéma locaux sur le département
- Existence de conventions multi partenariales d'objectifs

⇒ Objectif 3 : Animer le réseau AVS et développer des outils pour mieux communiquer

3.1. Inscrire l'Animation de la Vie Sociale dans une logique de réseau en complémentarité des politiques publiques portées par les différentes institutions partenaires sur les territoires.

- Favoriser les logiques de coopération avec les différents acteurs du territoire en cohérence avec les orientations définies dans le cadre des politiques publiques des partenaire signataires
- Formaliser des espaces de dialogue et de coopération).
→ Instance locale qui inviterait tous les acteurs d'un même territoire à œuvrer collectivement au service de l'AVS. Cette démarche pourrait venir renforcer ou compléter les travaux déjà en cours dans le cadre des conventions territoriales globales de la Caf avec les EPCI, des pactes de territoires, contrat ville d'équilibre

avec le Département, et du Schéma départemental des services aux familles avec les partenaires « enfance - jeunesse – parentalité ».

- Renforcer les coopérations entre les structures AVS et les services sociaux de proximité (MDS, CCAS...) et les acteurs « ressources » de proximité.
- Veiller à la mise en œuvre d'une complémentarité et articulation pertinentes entre les acteurs AVS implantés sur un même territoire.
- Faciliter les coopérations territoriales et un échange de pratiques.

3.2. S'appuyer sur la Fédération des Centres Sociaux de la Gironde : une ressource pour les projets d'animation de la vie sociale.

- Renforcer l'animation du réseau des acteurs de l'Animation de la Vie Sociale en mobilisant la Fédération comme un partenaire ressource de l'AVS départementale
- Initier des temps d'échanges et de réflexions sur différentes thématiques
- Soutenir les partenaires dans l'accompagnement des projets et la gestion des crises
- Contribuer à l'organisation de temps forts initiés par les signataires
- Participer à la médiation dans les crises de gouvernance.

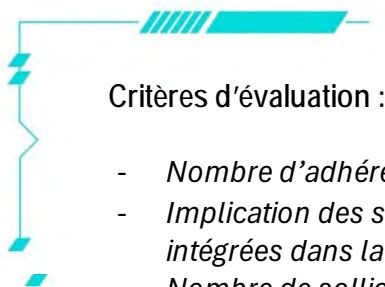
3.3. S'appuyer sur l'observatoire des Centres Sociaux (SENACS) pour développer une fonction de veille sociale en associant les partenaires, MSA, Département de la Gironde, CAF de la Gironde et l'Etat.

Cela se traduit par des demandes spécifiques soumises aux structures en utilisant l'outil SENACS en dehors des campagnes de collectes des données annuelles.

3.4 Mettre en œuvre une politique de communication autour de l'AVS afin de valoriser les pratiques et la plus-value de ces équipements apportés aux populations et aux territoires

La compréhension et la reconnaissance de l'activité des structures de l'animation de la vie sociale sont directement liées à sa communication et sa visibilité dans l'espace public et en particulier auprès des collectivités locales.

Le secteur a besoin de renforcer la communication sur son activité auprès du grand public et aussi des décideurs locaux. Afin de développer cet axe communication, les partenaires du schéma s'engage dans une stratégie de communication pour permettre de valoriser les projets développés par les acteurs du réseau. Cette stratégie s'appuie sur la promotion des orientations proposées dans le cadre du schéma départemental AVS.



Critères d'évaluation :

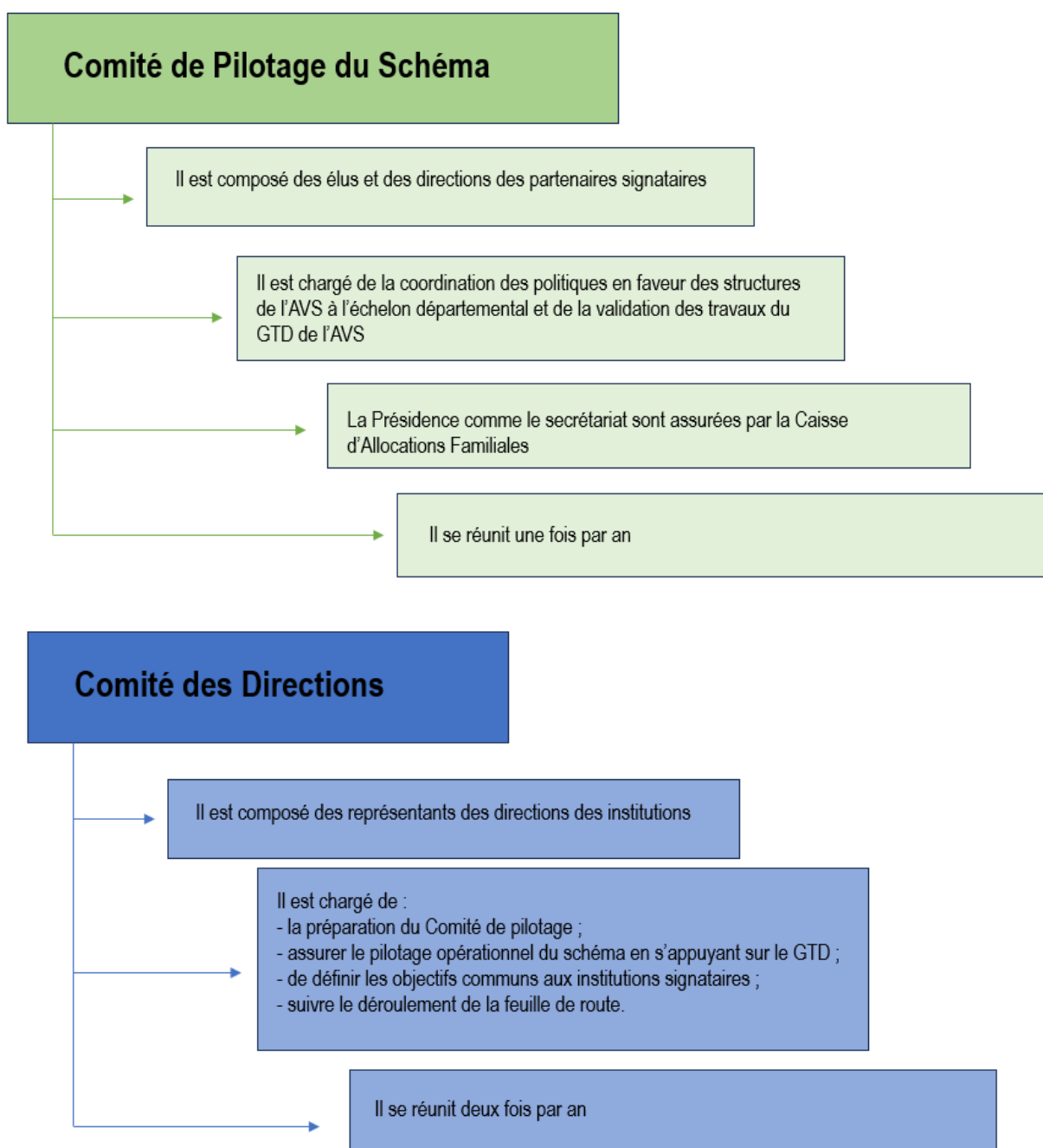
- *Nombre d'adhérents auprès de la FD des centres sociaux.*
- *Implication des structures AVS dans l'outil Senacs (Nombre et qualité des réponses intégrées dans la base de données Senacs).*
- *Nombre de sollicitation des collectivités et partenaires pour utiliser Senacs.*
- *Nombre et qualité des actions de communication en faveur de structures AVS.*

7 - PROCESSUS D'EVALUATION DU SCHEMA

L'évaluation du schéma se fait au niveau des territoires, un Comité de Pilotage par an pour faire état du bilan annuel et établir le plan de l'année suivante. Ce plan d'action se travaille dans le cadre du GTD et est proposé au comité des directions et peut faire l'objet d'un avenant.

Les acteurs locaux et les collectivités locales sont associés à la démarche d'évaluation.

8 - GOUVERNANCE DU SCHEMA



Comité Technique Départemental

Il est composé des représentants techniques de chaque institution signataire du schéma départemental de l'Animation de la Vie Sociale

Il est chargé :

- de la mise en forme du plan d'actions et de l'évaluation du schéma ;
- il est force de proposition d'actions ;
- de faire remonter les difficultés de mis en œuvre ;
- d'accompagner et d'apporter un appui technique aux structures de l'AVS ;
- d'évaluer le plan d'actions et de fonctionnement du schéma annuellement et à la fin de la période de contractualisation.

Pourront être invités à collaborer des acteurs ressources, les représentants de la Fédération des Centres Sociaux et/ou les représentants des communes ou intercommunalités.

Il se réunit une fois par mois et transmet les comptes-rendus de ses réunions au Comité des Directions

1) LA CAF DE LA GIRONDE

1. FINANCEMENT DANS LA PHASE DE PREFIGURATION

- **Centres Sociaux** : versement d'une prestation de service Animation Globale et Coordination pour 2023

Somme plafonnée	Taux de la Prestation de Service	Prestation de Service
190 482 €	42.40 %	80 764.37 €

- **Espace de vie sociale** : versement d'une prestation Animation Locale pour 2023

Somme plafonnée	Taux de la Prestation de Service	Prestation de Service
42 485 €	63.60 %	27 020.46 €

2. FINANCEMENT DES STRUCTURES EN COURS D'AGREMENT

- **Centres Sociaux** : versement d'une prestation de service Animation Globale et Coordination et une prestation Animation Collective Familles pour 2023

	Somme plafonnée	Taux de la Prestation de Service	Prestation de Service
Animation Globale et Coordination	190 482 €	42.40 %	80 764.37 €
Animation Collective Famille	42 485 €	63.60 %	27 020.46 €

- **Espaces de vie sociale** : versement d'une prestation Animation Locale de 60 % d'une somme plafonnée à 39 470 € soit un montant de 23 682 € en 2023.

Somme plafonnée	Taux de la Prestation de Service	Prestation de Service
42 485 €	42.40 %	27 020.46 €

ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES AGREES PAR DE L'INGENIERIE SOCIALE ET SOUTIEN AUX PROJETS METTANT EN ŒUVRE NOS POLITIQUES D'INTERVENTION SUR LES TERRITOIRES.

La CAF accompagne les structures par l'intervention des conseillers thématiques et des unités territoriales du secteur afin de garantir le respect des principes de base de l'animation de la vie sociale, de faciliter l'émergence et la mise en œuvre des projets en soutenant les différents acteurs présents.

Cet accompagnement est conduit en lien avec les représentants signataires du schéma.

La CAF finance par d'autres dispositifs des projets portés par les structures de l'Animation de la Vie Sociale (centres sociaux et/ou espaces de vie sociale) par le versement de subventions d'un ou des domaines de la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accès aux droits.

En fonction de leur implantation géographique et de leur degré de priorisation territoriale, la CAF peut accompagner les fonctions de pilotage des projets des Espaces de Vie Sociale et des Centres Sociaux en complément de la prestation de service.

3. SOUTIEN A LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA GIRONDE

La CAF est engagée dans un partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux de la Gironde. Ce dernier a vocation à s'inscrire dans la durée et fera l'objet d'une convention pluriannuelle à partir de 2024 afin de définir les engagements respectifs et les modalités de coopération entre les parties pour l'accompagnement des structures de l'Animation de la Vie Sociale sur le territoire girondin.

+

La CAF et la Fédération s'engagent notamment à travailler ou approfondir les axes suivants :

- L'appui et l'accompagnement des acteurs de terrain pour garantir le projet Centre Social participatif : les parties – la Caf conformément au cadre de l'agrément, et la Fédération à son projet fédéral – conjugueront leurs efforts pour accompagner les structures de l'animation de la vie sociale et leurs partenaires locaux particulièrement en cas de difficulté liée entre autres, au fonctionnement associatif, à la coopération entre salariés et bénévoles ou aux relations avec le partenariat local ;
- La laïcité comme référence commune : La laïcité est une référence commune à la branche Famille et à ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations. La fédération joue un rôle important de pôle ressource et d'accompagnement des structures de l'animation de la vie sociale dans la mise en œuvre des valeurs de la république et le laïcité ;
- L'appui des Centres Sociaux dans le recrutement de leur direction : la Fédération, à la demande des Centres et des porteurs de projet, propose appui et conseil méthodologiques aux dirigeants associatifs dans toute la démarche de recrutement ; elle peut également conseiller les établissements publics. La CAF rappelle les exigences de la mission et sera vigilante au respect du cadre des exigences des circulaires relatives à l'animation de la vie sociale ;
- L'échange d'information et une étroite concertation sur tous les dispositifs d'appui à des initiatives locales pilotés et animés par la CAF et mobilisés par les Centres Sociaux (CLAS, REAAP, Numérique, Accès aux droits...) ;

- La formation et l'accompagnement des professionnels et des bénévoles des structures de l'animation de la vie sociale : A travers des formations annuelles (les essentiels de l'AVS) et des temps d'échanges dédiés aux bénévoles, la fédération accompagne les dynamiques d'engagement et favorise l'implication des habitants dans les projets d'animation de la vie sociale. Elle développe aussi des animations métiers, directeurs, référent famille...
- La Co-construction avec les partenaires d'un temps fort départemental : valorisant l'animation de la vie sociale, les complémentarités et coopérations avec les territoires.

4. SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE - SENACS

Dans l'objectif de poursuivre les actions de valorisation du rôle et de l'impact des structures de l'AVS sur les territoires, la CAF poursuit son implication dans la mise en œuvre de de l'Observatoire des Centres Sociaux et des Espaces de Vie Sociale, SENACS.

Cette implication s'inscrit dans la démarche nationale et partenariale de la Caisse Nationale des Allocations Familiales et de la Fédération des Centres Sociaux de France. Elle se traduit localement par un partenariat avec la Fédération de Gironde avec qui sont définies conjointement les modalités de mise en œuvre de cet observatoire (pilotage, animation, ressources spécifiques). Ce projet fait l'objet d'un soutien spécifique à la Fédération.



2) LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Le Département accompagne financièrement et techniquement les structures de l'AVS tout au long de leur projet social. Leurs actions s'inscrivent dans la complémentarité avec les autres ressources des territoires en particulier les services d'action sociale du Département présents dans les neuf pôles territoriaux de solidarité et les cinq Pôles Jeunesse Territoriaux.

Historiquement, ce soutien se traduit par :

1. Un appui en ingénierie en lien avec les partenaires auprès des structures. Pour ce faire, un conseil technique à l'échelle départemental est assuré par la mission Territoires et Développement Social (D2I) auprès des acteurs AVS et des services du département
2. Un appui financier tout au long des différentes étapes du projet : comme pour le précédent schéma AVS (2017-2021), il est proposé :
 - Un soutien :
 - Durant la phase de préfiguration de 10 000 € pour les structures AVS hors territoire métropole sauf QPV,
 - Durant la période d'agrément, un financement socle de fonctionnement. Une majoration pourra être envisagée pour les structures répondant à des critères identifiés par le département dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement social : (nature du territoire (QPV, ZRR) évolution du nombre d'habitants à l'année, mobilisation d'autres leviers financiers...):

	Territoire Métropole	Territoire Hors Métropole
Centre Social Associatif	18 750 €	31 500 €
Centre Social EPA ou service municipal	10 000 €	15 000 €
EVS Associatif	(QPV : 5 000)	2 000 (QPV : 5 000)
EVS EPA ou service municipal	(QPV : 5 000)	2 000 (QPV : 5 000)

Le niveau de soutien est examiné chaque année par voie délibérative.

- Un financement d'actions structurantes relevant des compétences en matière d'action sociale du département et répondant à un besoin peu ou pas satisfait sur les territoires (accès aux droits, lutte contre les discriminations, actions de prévention primaire et inclusion sociale en faveur des publics notamment vulnérables ...).
- Un financement de l'innovation et l'expérimentation dans le cadre de l'AILDS, du budget participatif et/ou autres AAP.
- Un soutien à la Fédération des Centres Sociaux de la Gironde, conditionnée par une convention d'objectifs annuelle avec le département et une convention pluriannuelle d'objectifs inter partenariale avec l'ensemble des partenaires financeurs.
Actuellement, le Département attend de la fédération :
 - Une information, de la formation et un accompagnement ouvert à l'ensemble des acteurs girondins de l'Animation de la Vie Sociale,
 - Une fonction de veille et d'animation de chantiers prospectifs (modèle économique, fonction accueil, inclusion numérique, engagement de la jeunesse, impact social, la participation des populations fragilisées, ...),

- Une fonction d'observatoire de l'AVS (par l'outil SENACS) avec la fourniture de données girondines et une possibilité de participer à la gestion de l'outil,
- Un accompagnement spécifique des structures fédérées avec une attention particulière aux situations de crise,
- Une contribution à l'élaboration du schéma départemental d'Animation de la Vie Sociale.

3) LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

La MSA subventionne annuellement les Centres sociaux et EVS, ayant un agrément délivré par la CAF, en zone rurale, sont exclues les communes de Bordeaux Métropole et d'Arcachon. Pour les nouvelles structures agréées à venir en 2024, le financement sera accordé en fonction de leur implantation géographique et des priorisations territoriales faites par la MSA.

Les règles de financements sont les suivantes :

- Les Centres Sociaux à gestion associative à hauteur de 6 % de la fonction de pilotage, et ceux à gestion par régie ou Établissement Public Administratif à hauteur de 3 % de la fonction de pilotage, versée par la CAF.
- Les Espaces de Vie Sociale (EVS) à gestion associative, à hauteur de 8 % de la Prestation de Service « Animation Locale », versée par la CAF.
- Exceptionnellement, selon les Appels à projets lancés par la Caisse Centrale de MSA ou projets spécifiques des structures et sur décision du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale, des subventions supplémentaires sur fonds locaux peuvent être accordées annuellement.

La MSA accompagnera les structures par l'intervention des travailleurs sociaux issus des 4 agences rurales (Blaye, Langon, Lesparre, Libourne) pour soutenir les porteurs de projets de l'animation de la vie sociale et s'assurer de la réponse aux besoins des populations agricoles rurales. Cet accompagnement se fera en lien avec les représentants signataires du schéma.

De plus, la MSA soutient par une subvention annuelle votée par son conseil d'administration, la Fédération des centres sociaux, afin de les soutenir dans la mise en œuvre de leur projet en contribuant au développement d'agir des habitants.

4) L'ÉTAT

Le service politique de la ville lance chaque année un appel à projet commun avec les intercommunalités en direction des communes et de tous les acteurs œuvrant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville dont les centres sociaux, les espaces de la vie sociale et la fédération des centres sociaux. Les projets, destinés aux habitants des QPV, doivent répondre aux orientations stratégiques des contrats de ville et peuvent porter notamment sur l'emploi, le développement économique, la jeunesse, l'éducation, la parentalité, la citoyenneté, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations. Ainsi afin d'accompagner les structures de l'animation de la vie sociale sur les quartiers prioritaires, l'État finance des actions en direction des populations des quartiers prioritaires, alloue des médiateurs adultes relais, des postes FONJEP.

Il finance également les vacances des jeunes par le biais des ville-vie-vacances et des Quartiers d'été.

Par ailleurs l'état met en place des formations de deux journées de formation valeurs de la république et laïcité gratuites sur l'ensemble du département à destination de tous les acteurs des territoires dont les structures de l'animation de la vie sociale. Cette formation est dispensée par des formateurs formés et labellisés par l'agence nationale de la cohésion des territoires.

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports apporte son soutien aux structures d'animation de la vie sociale par divers moyens.

Il peut ainsi soutenir le financement de postes par le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Un appel à projet est aussi organisé chaque année au profit des associations développant des projets en faveur de la jeunesse en particulier sur les territoires relevant de la géographie prioritaire des quartiers politique de la ville ou des zones de revitalisation rurales.

Le SDJES de Gironde instruit et octroie l'agrément service civique des associations et attribue en fonction des missions proposées des services civiques permettant d'accueillir des jeunes volontaires percevant une indemnité financée en grande partie par l'Etat.

Enfin, l'appui se fait également auprès des structures d'animation de la vie sociale sur le plan réglementaire et pédagogique en particulier sur les modes d'accueils péri et extra scolaires en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

10 - LES ANNEXES :

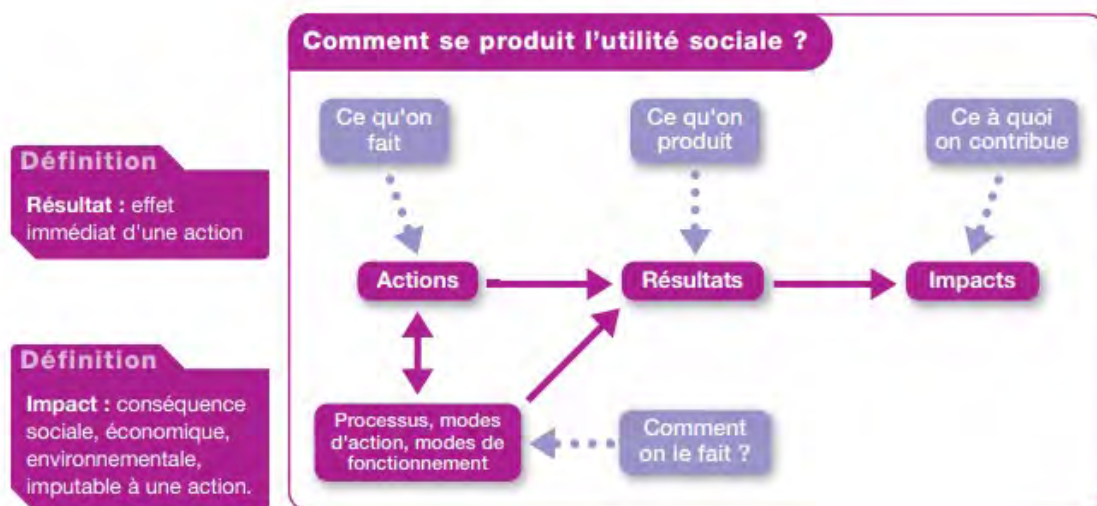
1. Impact social - Utilité sociale
2. Bilan du schéma 2017-2022
3. La charte de la laïcité
4. Chiffre SENACS
5. Carte de l'AVS au 1^{er} janvier 2023
6. Le diagnostic

ANNEXE 1 : IMPACT SOCIAL – UTILITE SOCIALE

« Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce qui peut être compté ne compte pas forcément ». Albert Einstein.

« Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de productions de biens et services destinés à des usages individuels, de contribuer à la cohésion sociale (notamment la réduction des inégalités), à la solidarité (nationale, internationale ou locale : le lien social de proximité) et à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collective de développement humain (dont fait partie l'éducation, la santé, l'environnement et la démocratie) ». Jean Gadrey, 2003.

« L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, via ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportements, de capacités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques. » rapport du groupe de travail du Conseil Supérieur de l'ESS, 2011.



Même si elles présentent un certain nombre de différences, utilité sociale et impact social ne sont pas des notions opposées, mais complémentaires. Il est important de comprendre ce que chacune recouvre et implique en termes de démarches. Le choix entre utilité sociale et impact social dépend des enjeux et du sens que l'on souhaite donner à son évaluation, ainsi que son appétence pour l'une ou l'autre approche.

L'identification de l'utilité sociale d'une structure se fait à partir des deux questions suivantes :

- Selon vous que vous apporte, le centre social ?
- Qu'apporte le centre social au territoire, pour les habitants, pour la société ?

Elle passe par la définition de 3 à 6 registres et de critères vont permettre de structurer l'utilité sociale de la structure autour de 2 questions : Ce que l'on fait ? Ce que l'on apporte ?
Des indicateurs permettront de mesurer l'utilité sociale et les données produites (chiffrées, parole d'habitants, photographie, réponse à un questionnaire... apporteront des preuves des apports

Quelques principes de réussite nécessaire à cette démarche :

- Partir du principe qu'il n'y a pas de définition à priori de l'utilité sociale, besoin d'une identification collective de l'utilité sociale
- Nécessité d'une démarche volontaire et engagées des structures, clarification des enjeux de la démarche dès le départ
- Association et implication de toutes les parties prenantes de la démarche

Cette évaluation de l'utilité sociale va permettre d'aller au-delà d'une évaluation quantitative en apportant des données qualitatives et enrichir l'analyse et la réflexion autour des projets et actions développés. Elle va rendre visible les effets de ces derniers. L'appropriation de cette démarche qui s'appuie sur des principes démocratiques d'inclusion, de participation et de co-construction va venir renforcer la cohérence du projet.

Sans un modèle socio-économique stable, penser l'utilité sociale semble difficile.

L'accompagnement vers une évolution des modèles socio-économiques

Accompagner l'évolution des modèles socio-économiques des acteurs de l'AVS, ce n'est pas donner des recettes miracles, ni imposer une vision ou une inflexion vers tel ou tel modèle mais c'est proposer un cadre de réflexion et d'action, réactiver un certain nombre de fondamentaux pour permettre à chaque acteur de mettre en perspective la dimension de pilotage de son projet global. L'analyse stratégique du projet doit permettre de resituer le modèle socio-économique dans :

- L'essence ou l'identité de l'acteur et de son projet Quelle utilité sociale ? Quel positionnement par rapport aux autres acteurs ? ...
- L'avenir c'est-à-dire l'ambition, les orientations...
- Le modèle socio-économique c'est-à-dire les moyens que se donne l'acteur pour mener à bien son projet (Ressources humaines, financières, et les alliances et partenariats
- Le pilotage au sens de gouvernance en charge du projet (organisation, décisions, écoute des parties prenantes, maîtrise des risques...)

Le modèle socio-économique est bien un outil au service du projet. Il convient de le mettre à la bonne place. A partir de cette approche et de ces différents leviers on peut alors imaginer et construire une multitude de solutions en fonctions des besoins et des apports des projets. Ce diagnostic permettra de développer une stratégie adaptée à chacune des structures.

ANNEXE 2 : BILAN DU SCHEMA 2017-2022

Axe 1 : Développer la laïcité, la citoyenneté et le « vivre ensemble »

477 nouveaux bénévoles (30%) engagés dans les instances de pilotage et de gouvernance des structures de l'Animation de la Vie Sociale (Source SENACS 2021),

En 2021 = 62% des CSx ont accompagné leurs bénévoles sur de la formation (gouvernance et activités),

En 2021 : 68% des structures de l'Animation de la Vie Sociale ont mené des actions "Egalité / lutte contre les discriminations" en direction des 11-14 ans (60% en 2018),

55% des CSx ont mené des actions "Egalité / lutte contre les discriminations" en direction des 15-17 ans (52% en 2018),

68% des CSx ont menée des actions "Cohésion sociale, citoyenneté, implication" en direction des 18-25 ans (46% en 2018),

81% des CSx ont mené des actions "Cohésion sociale, citoyenneté, implication" en direction des 26-59 ans (77% en 2018).

De nombreux projets dans l'Appel à Initiative Locale de Développement Social soutenus par le département (46 structures (30 CS et 16 EVS) ont déposés 113 projets en 2022 - 54 % sur le thème du vivre ensemble / 16 % sur la santé bien être / 12 % sur inclusion Numérique et 9 % sur égalité H/F discrimination et 9 % solidarité alimentaire gros travail des acteurs sur la stratégie de résilience (Anticiper - s'adapter et se transformer) à la suite du Covid et des crises sociales récentes.

Les Formations internes mises en place dans les institutions sur les valeurs de la République et la Laïcité, déclinées sur les territoires politique de la ville formation en direction des acteurs.

Les perspectives de mise en place de plans de prévention de la radicalisation et de lutte contre les discriminations à l'échelle des contrats de ville.

L'orientation des acteurs vers la formation valeurs de la république.

Axe 2 : Renforcer le développement social local

Projets d'économie sociale et solidaire Cs l'auberge à troc DIDEE Lormont Boutique sans Etiquette Carignan, Recyclerie Rizibizi Salleboeuf, le petit grain Bordeaux.

Nombreuses sollicitations d'acteurs des territoires hors métropole... avec volonté d'évoluer vers un agrément d'Espace de Vie Sociale.

La MSA et le CCMSA lors d'un appel à projet national ont attribué des financements depuis 2011 à 2 porteurs de projets d'ESS (mais pas dans le cadre des EVS et CS). Il s'agit de la ferme 2bouts à Vayres et Arescoop à Hourtin.

La MSA depuis la sortie de convention au 01/01/2022 déploie 22 travailleurs sociaux sur l'ensemble du territoire rural girondin pour l'accompagnement et le financement des projets de DSL.

L'Implication des structures de l'animation de la Vie Sociale dans la réflexion et l'émergence de structures de l'ESS sur leur territoire.

Axe 3 : Renforcer le réseau des structures de l'animation de la vie sociale

Création de la nouvelle fédération des centres sociaux.

Adhérents réseau fédéral CS :

En 2017 = 29 CS

En 2022 = 38 (32 CS / 6 EVS) + 13 invités (CS Arcachon/ 10 Csx Association CAB / Préfiguration Val de l'Eyre/ EVS Castelnau)

Evolution du nombre de structures depuis 2017

EVS en 2017 : 50

Csx en 2017 : 50

EVS en 2022 : 60

Csx en 2022 : 51

Couverture de tous les quartiers politique de la ville sauf Bassens.

Axe 4 : Faire évoluer la gouvernance départementale et locale d'animation de la vie sociale

Soutien au développement de schémas locaux Haute Gironde / Bordeaux / Le Bouscat / Talence en lien avec les projets sociaux de territoire (PTS) et les pactes territoriaux

Consolidation des conventions multi partenariales d'objectifs : Floirac / Le Bouscat / Pessac Potentiellement sur Sud Gironde / Mérignac / Cali / St Médard en Jalles / Médoc

Articulation des schémas locaux avec les CTG, les conventions d'action sociale MSA, les contrats ville, les pactes de territoire...

Favoriser le partenariat Département / MSA en lien avec d'autres contrats (schémas et contrats du département, chartes MSA - Familles, aînés...)

Phasage des renouvellements avec les CTG

Axe 5 : Valoriser la qualification des acteurs

Formation de la fédération girondine des centres sociaux, les essentiels de l'AVS 2021-2022. Participation de 47 personnes / 14 structures non adhérentes (Blasimon, Bourg sur Gironde Clé des champs, MJC CLAL Mérignac, CLEEA Beychac et Cailleau, Adichats Villandraut, Pochi Espiet, Familles rurales Haute Gironde Cavignac, Remue-Méninges Bègles, Cygnes de Vie Castillon la Bataille, Passerelle Blanquefort, Atelier Mascaret Plassac, Esprit de Solidarité Coutras, Café Famille Bordeaux) + 9 structures adhérentes.

Travail conjoint sur la formation d'acteurs autour des actions d'inclusion numérique notamment en milieu rural (appels à projets des institutions)

Formations Valeurs de la République déployées par l'État depuis 2016.

Axe 6 : Développer l'observation sociale partagée de l'animation de la Vie Sociale

Animations départementales SENACS CAF / fédération des Centres sociaux

Plaquette régionale SENACS.

ANNEXE 3 : CHARTE DE LA LAÏCITE

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrié et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



ANNEXE 4 : OBSERVATOIRE DES CENTRES SOCIAUX - SENACS

OBSERVATOIRE DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE

Centres sociaux et EVS ont le même objectif visant à nourrir et animer le lien social chacun avec des ressources spécifiques et adaptées à ses missions.

DES MAILLONS DE LA COHÉSION SOCIALE



149 000
PERSONNES touchées par les activités des centres sociaux



69 000
PERSONNES touchées par les activités dans les EVS

13% de la population départementale touchée

AMPLITUDE HORAIRE

CENTRES SOCIAUX
50 heures d'ouverture hebdomadaire en moyenne

EVS
37 heures d'ouverture hebdomadaire en moyenne

HORS LES MURS ET ALLER VERS

90% des structures proposent des actions et des activités hors les murs, dans l'espace public ou chez des partenaires

CENTRES SOCIAUX 11 heures en moyenne par semaine
EVS 12 heures en moyenne par semaine

DES ACTEURS DE LA PARTICIPATION ET DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

DES BÉNÉVOLES ENGAGÉS 5 550 Bénévoles - 222 ETP



CENTRES SOCIAUX
690 BÉNÉVOLES de gouvernance



EVS
460 BÉNÉVOLES de gouvernance



2 770 BÉNÉVOLES d'activités réguliers ou ponctuels



1 980 BÉNÉVOLES d'activités réguliers ou ponctuels

LES CENTRES SOCIAUX, INCUBATEURS ET SOUTIENS D'INITIATIVES



289 INITIATIVES D'HABITANTS OU DE COLLECTIFS D'HABITANTS soutenues par les centres sociaux

1 640 PERSONNES concernées



32 ASSOCIATIONS nées d'un accompagnement d'un centre social

924 ASSOCIATIONS accueillies

DES ACTEURS DES TRANSITIONS ET DE SOLUTIONS SOLIDAIRES

ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE ET MÉDIATION



98% des centres sociaux
79% des EVS

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE avec les habitants



98% des centres sociaux
94% des EVS

ACCÈS AUX DROITS - Focus Centres Sociaux



32 250 Personnes accompagnées soit 632 en moyenne
94% des Centres Sociaux ont intégré l'accès aux droits à un axe ou une orientation de leur projet social

DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET EMPLOYEURS DES TERRITOIRES



CENTRES SOCIAUX
1 458 SALARIÉS dont 55 en contrats spécifiques (apprentissage, avenir, adultes relais...)



EVS
328 SALARIÉS dont 19 en contrats spécifiques (apprentissage, avenir, adultes relais...)

Une action pour l'insertion des jeunes ou d'adultes en reconversion ou éloignés de l'emploi :



CENTRES SOCIAUX
408 STAGIAIRES ET SERVICES CIVIQUES



EVS
190 STAGIAIRES ET SERVICES CIVIQUES

731 ETP
14,3 ETP par centre social en moyenne

170 ETP
3,5 ETP par EVS en moyenne

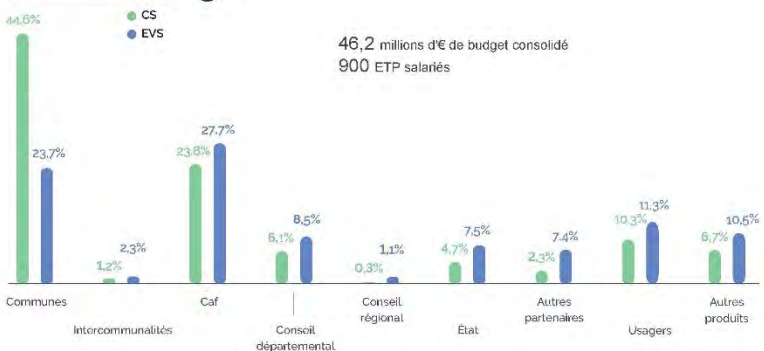
50 Contrats d'apprentissage

LES BUDGETS DE L'AVS

CENTRES SOCIAUX
BUDGET MOYEN
759 000 €
Min 249 000 €
Max 1 773 000 €

ESPACES DE VIE SOCIALE
BUDGET MOYEN
153 000 €
Min 5 000 €
Max 637 000 €
67% des budgets < 150 000 €

LES FINANCEURS DE L'AVS



GIRONDE | 2023

www.senacs.fr

SENACS

ANNEXE 6 : Le diagnostic



Diagnostic dans le cadre du renouvellement du schéma d'animation de la vie sociale

Octobre 2022

Stephanie Gosset

Charlotte Di Maggio

Chargées d'Etudes Sociales, DPEEQ

Ce document a été construit à partir d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs sélectionnés pour décrire la situation sociodémographique et économique de la Gironde. Il a pour vocation de mettre en lumière les grandes tendances sociales en lien avec la politique d'animation de la vie sociale.

Les données sont issues des sources suivantes* :

- Caf de la Gironde, déc. 2019 et déc. 2020
- Insee, 2018
- Pole emploi, 2018

Pour chacune d'entre-elles, les données d'évolution sont sur les 4 années précédentes : *Insee et Pole emploi 2018 (évolution 2015-2018), Caf 2020 (évolution déc. 2016-déc. 2020)*

Vigilance d'interprétation des données : un taux d'évolution doit être reporté à son effectif.

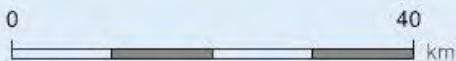
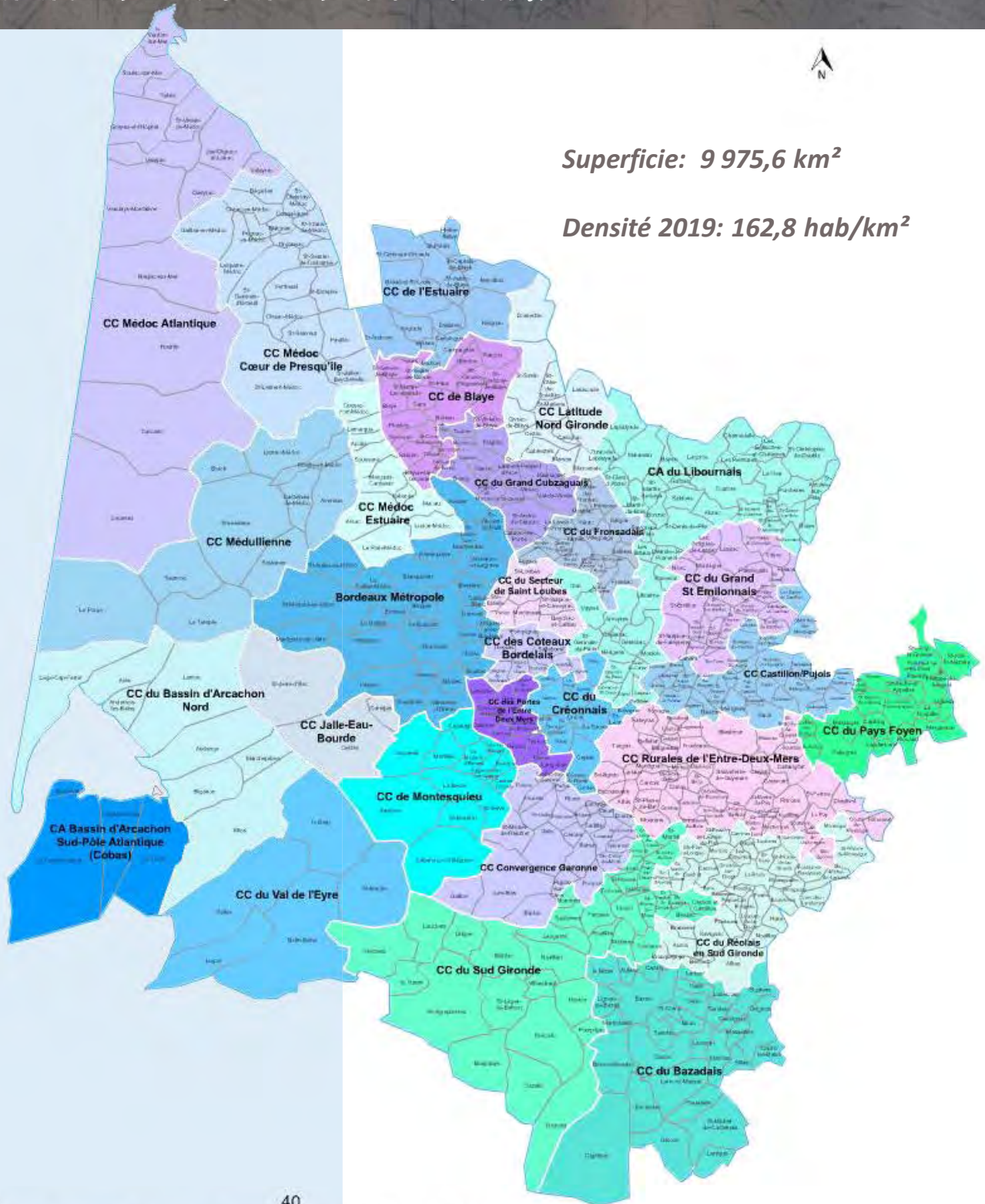
** Traitement par le Département Etudes et Statistiques de la Caf 33, Juillet 2021 et par le Service Appui aux Unités de la Caf 33, décembre 2020*

PORTRAIT DE LA GIRONDE : GEOGRAPHIE



Superficie: 9 975,6 km²

Densité 2019: 162,8 hab/km²



Mise à jour : 06/04/2018

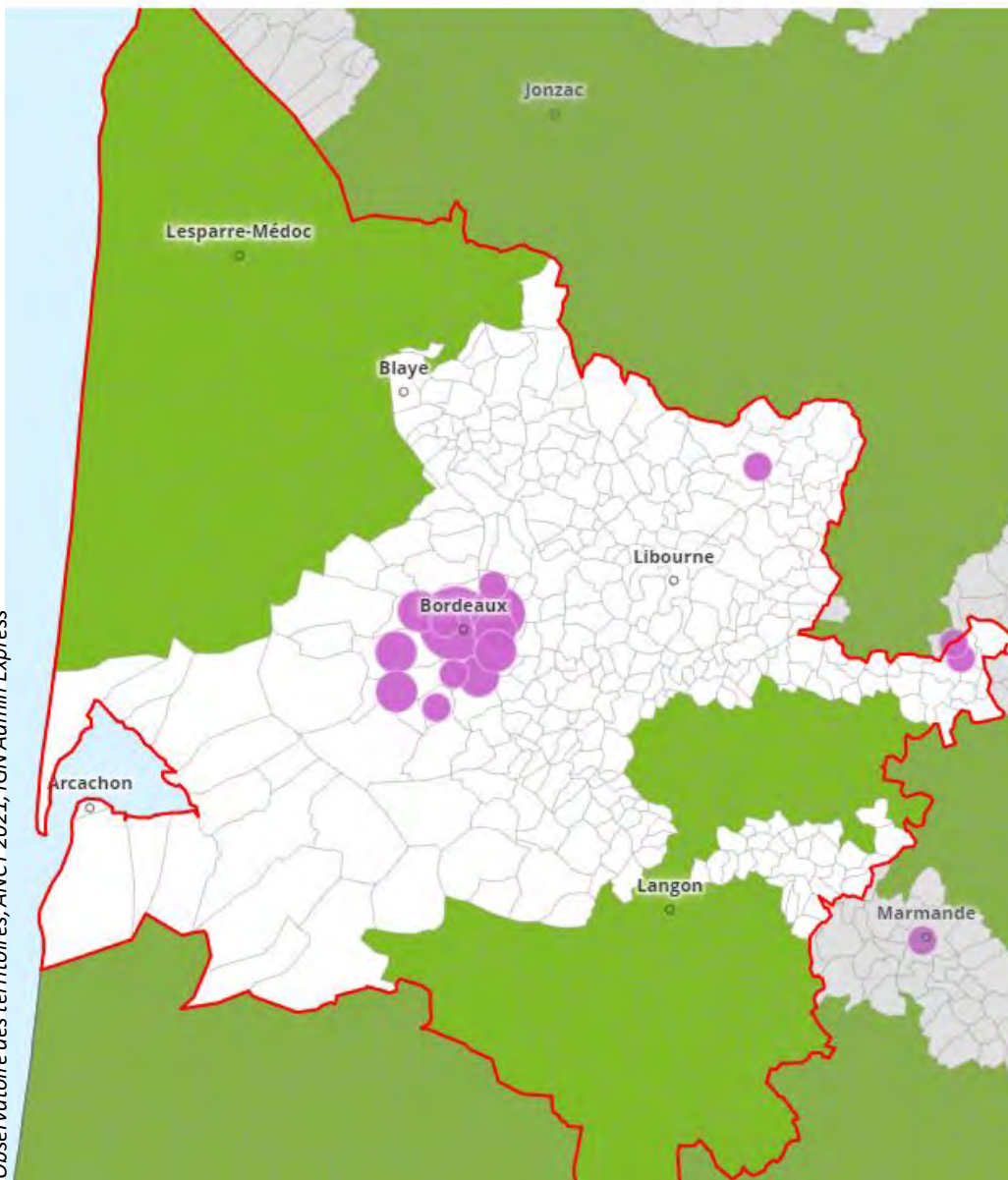
© comersis.com

QPV, ZRR, PETITES VILLES DE DEMAIN

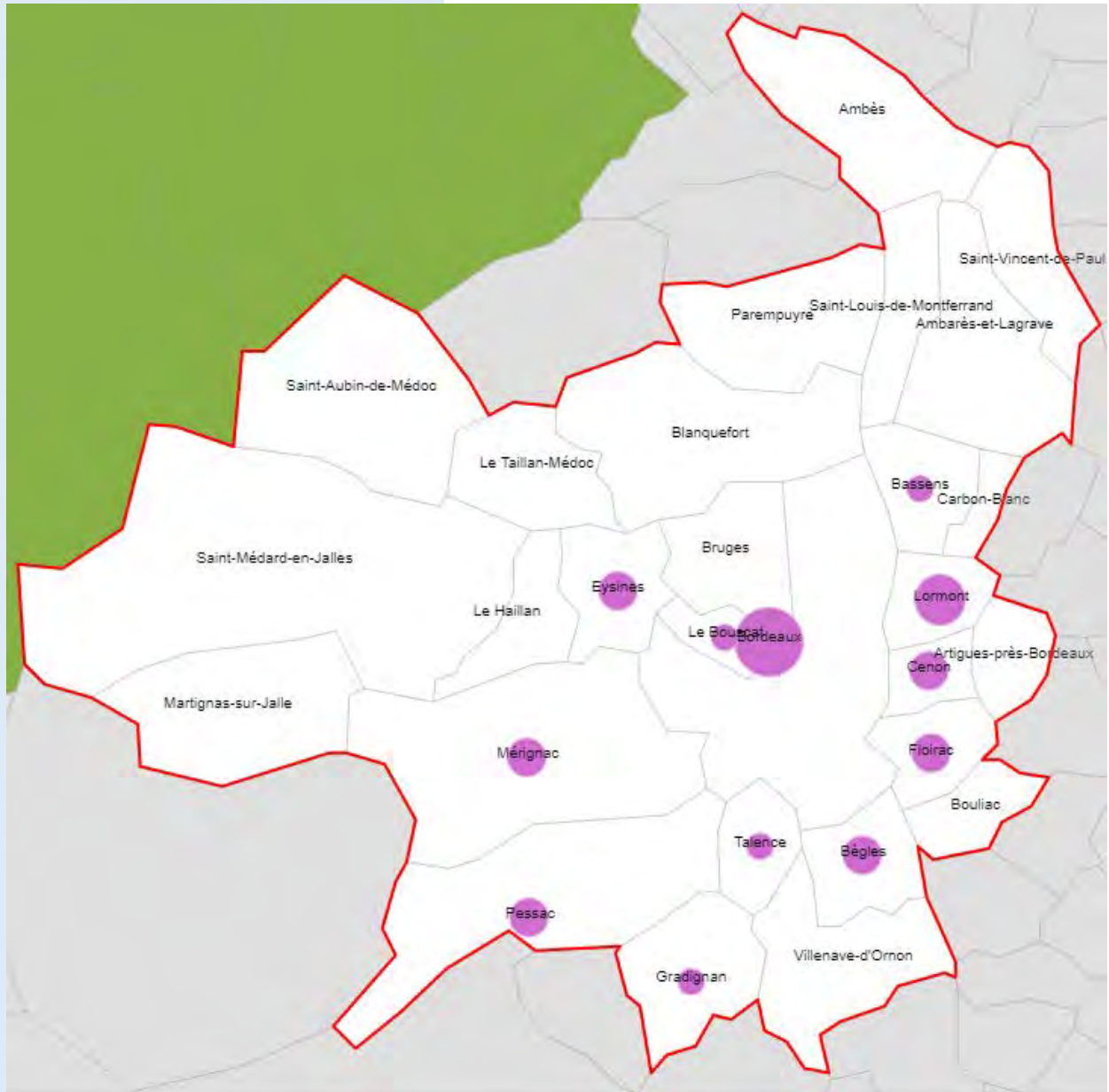
Quartier Politique de la Ville (QPV) : Les QPV sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. En métropole, en Martinique et à La Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants. Bordeaux Métropole compte 25 QPV en 2018.

Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) : Les ZRR visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Il s'agit de concentrer les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Petite Ville de Demain (PVD) : Le programme "Petites villes de demain" (PVD) a pour objectif de donner aux élus des petites communes et des intercommunalités de moins de 20 000, les moyens d'améliorer les conditions de vie des habitants.



QPV, ZRR – BORDEAUX MÉTROPOLE



Observatoire des territoires, ANCT 2021, IGN Admin Express

Nombre de QPV par commune

Bassens : 1	Gradignan : 1
Bègles : 2	Le Bouscat : 1
Bordeaux : 6	Lormont : 3
Cenon : 2	Mérignac : 2
Eysines : 2	Pessac : 2
Floirac : 2	Talence : 1

PETITES VILLES DE DEMAIN



LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES DE LA GIRONDE

1 601 845

habitants,
en 2018, en Gironde

+0,3%

taux d'évolution
annuelle moyen dû au
solde naturel, en 2018

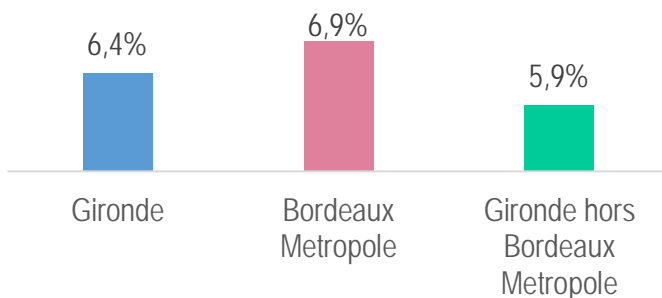
(0,1% en Gironde
hors BM / 0,5% sur
Bdx Métropole)

+1,0%

taux évolution
annuelle moyen dû
au solde
migratoire, en 2018

(+1,1 % en Gironde
hors BM et + 0,9 %
sur Bdx Métropole)

EVOLUTION TOTALE DE LA POPULATION 2013-2018



LA GIRONDE, UN TERRITOIRE ATTRACTIF

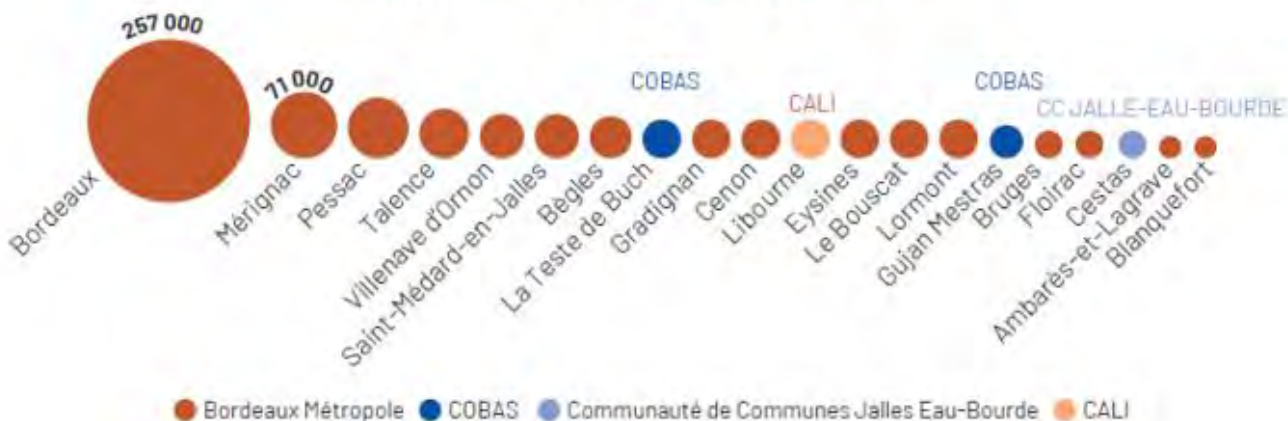
La Gironde est le département le plus étendu de l'Hexagone avec une superficie de 9 975 km², composé de 28 communautés de communes et 28 communes métropolitaines.

Avec une évolution de sa population de + 6,4 % entre 2013 et 2018, le département de la Gironde continue d'être l'un des plus attractifs à l'échelle de la France métropolitaine.

Cette attractivité est largement portée par la Métropole Bordelaise (+10 300 habitants sur la période contre 8 900 sur la reste de la Gironde) ainsi que par le littoral océanique, où viennent s'installer des personnes plus âgées.

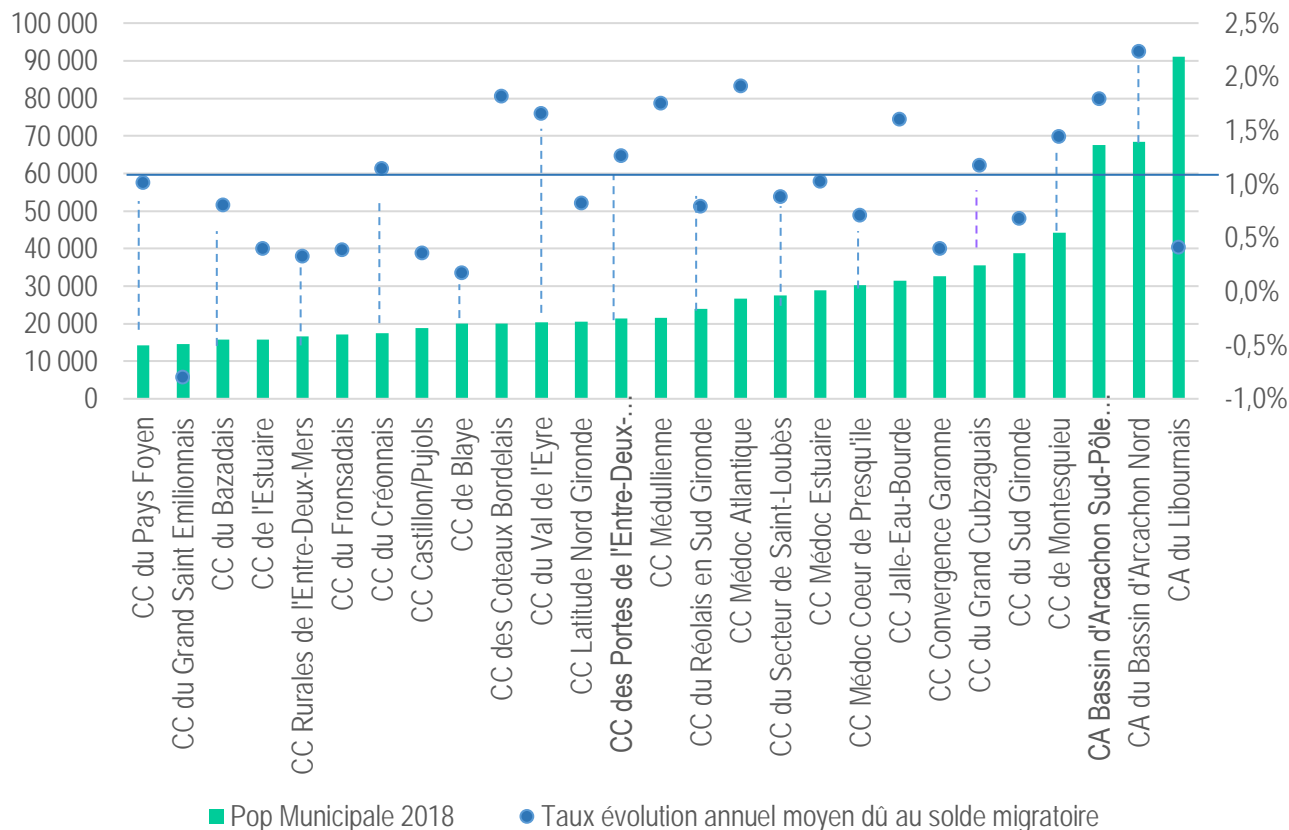
Entre 2017 et 2018, on comptabilise 48 512 nouveaux arrivants.

Les 20 communes les plus peuplées de Gironde



LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES (HORS MÉTROPOLE)

NOMBRE ET TAUX D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION EN GIRONDE HORS METROPOLE, EN 2018 (INSEE)



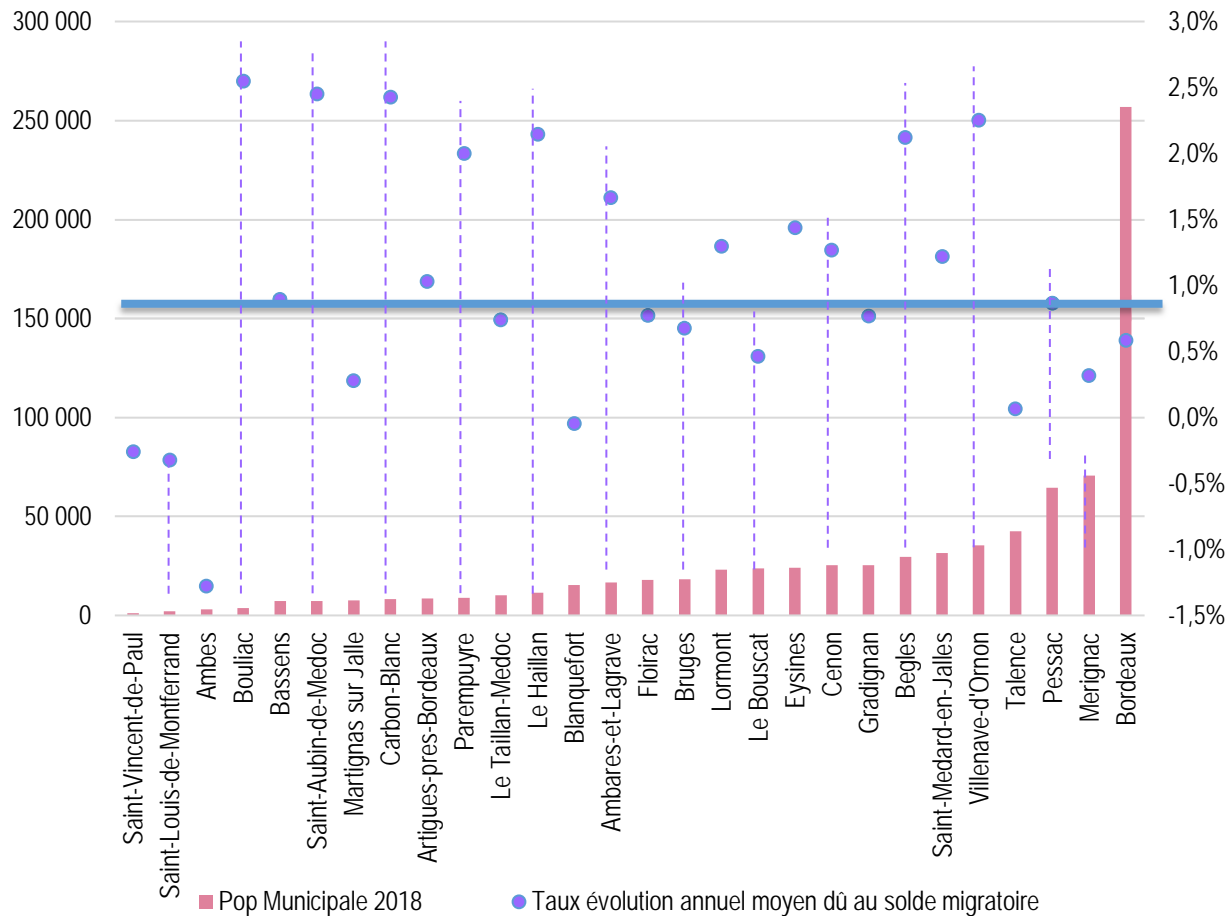
+1,1 %

taux d'évolution annuelle moyen dû au solde migratoire Gironde hors Bordeaux Métropole

- La Gironde hors Bordeaux Métropole compte 3 communautés d'agglomération de plus de 60 000 habitants : Cobas, Coban, Cali.
- La CdC du Grand St Emilionnais présente un solde migratoire négatif
- 5 CdC ont une croissance due au solde migratoire près de deux fois plus rapide que la moyenne : CdC des Coteaux bordelais, La Méduillienne, Médoc Atlantique, Cobas, Coban.

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES METROPOLITAINES

NOMBRE ET TAUX D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION SUR LES COMMUNES METROPOLITAINES, EN 2018 (INSEE)



+0,9%

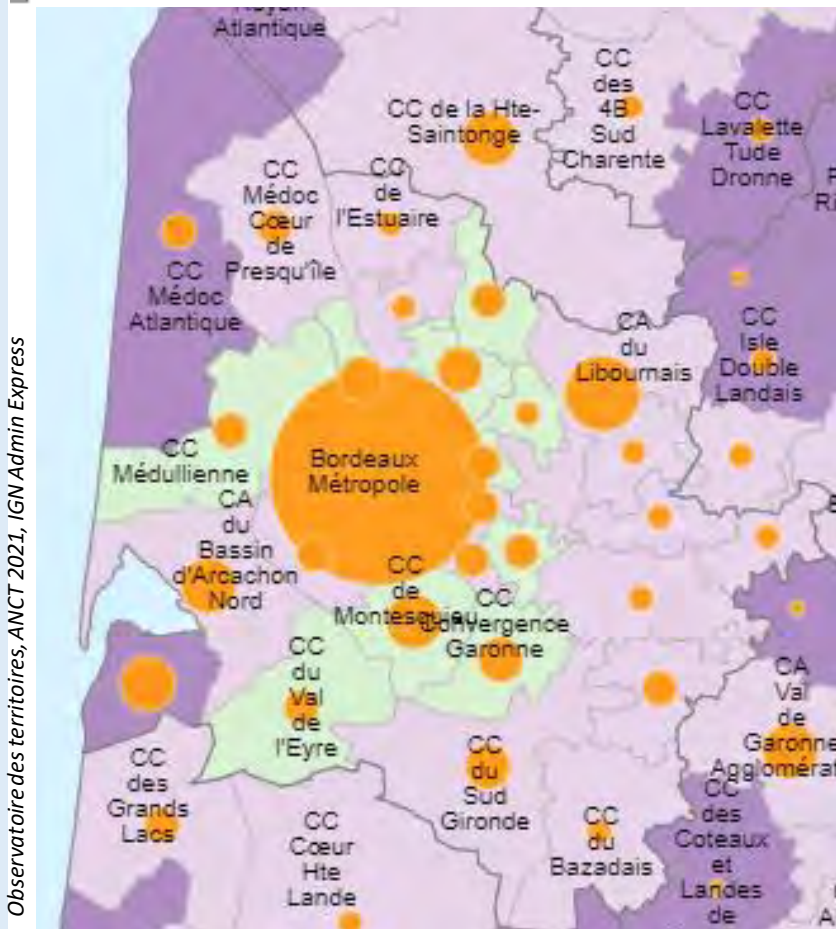
taux d'évolution
annuelle moyen dû
au solde migratoire
Bordeaux Métropole

- 3 villes ont plus de 50 000 habitants : Bordeaux, Mérignac et Pessac.
- 4 villes ont un solde migratoire négatif ou nul : Ambès, Blanquefort, Saint Louis de Montferrand et Saint Vincent de Paul.
- 7 villes ont une croissance au moins deux fois plus rapide que la moyenne : Bègles, Bouliac, Carbon-Blanc, Le Haillan, Parempuyre, Saint Aubin du Médoc et Villeneuve d'Ornon

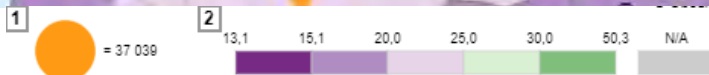
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MOINS DE 20 ANS

1 Nombre de moins de 20 ans, 2018 (habitants) - Source : Insee, RP 1968-2018

2 Part des moins de 20 ans, 2018 (%) - Source : Insee, RP 1968-2018

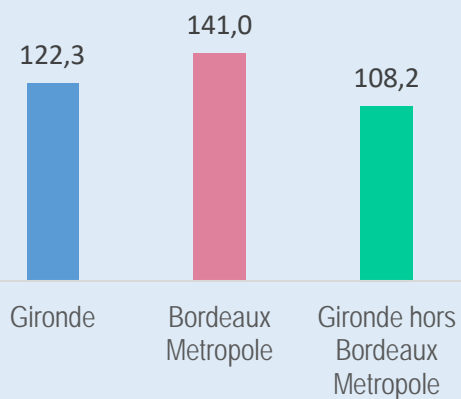


Observatoire des territoires, ANCT 2021, IGN Admin Express



INDICE JEUNESSE

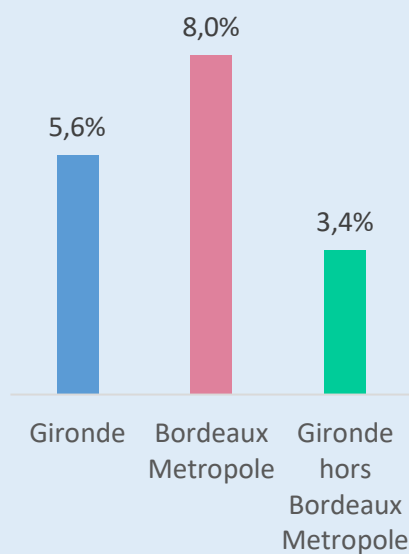
Nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 65 ans ou plus



Les territoires marqués par la présence d'enfants et de jeunes:
CdC du Val de l'Eyre, CdC Médoc Estuaire, La Médulienne, CdC Lattitude Nord Gironde, CdC de Montesquieu.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MOINS DE 20 ANS

Evolution totale du nombre de moins de 20 ans entre 2013 et 2018

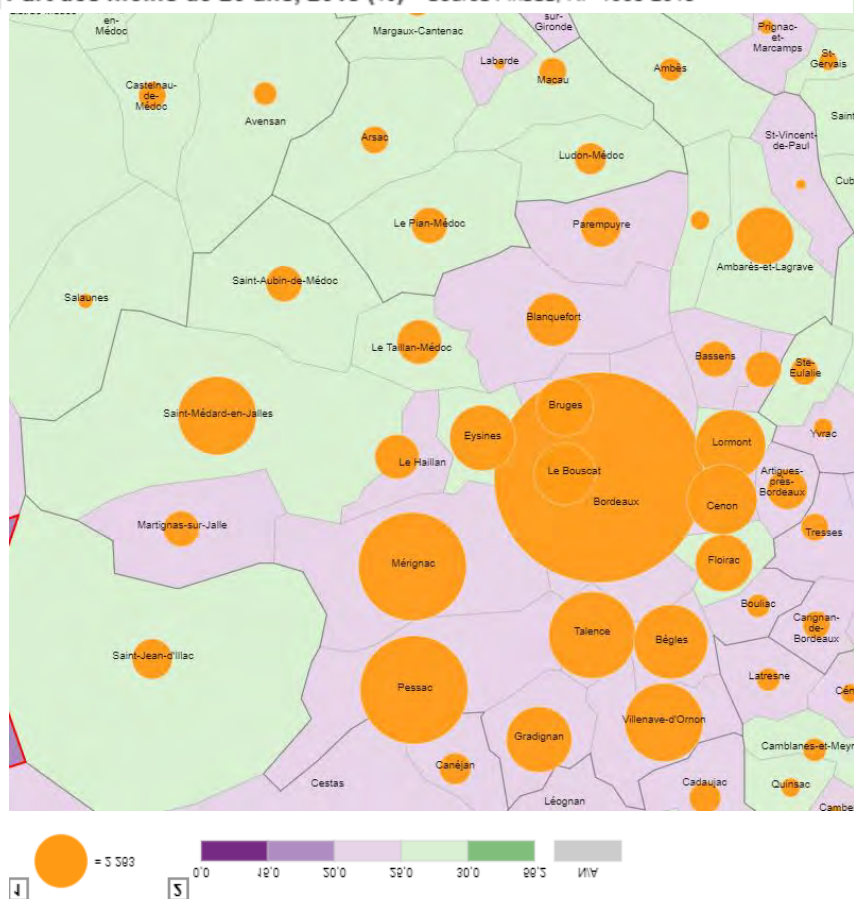


La Gironde est globalement un territoire jeune. On observe une augmentation de 5,6% de la population des moins de 20 ans depuis 2013, tendance observable à l'échelle des territoires Hors-Métropole (+3,4%) mais fortement propulsée par Bordeaux Métropole (+8%).

1 Nombre de moins de 20 ans, 2018 (habitants) - Source : Insee, RP 1968-2018

2 Part des moins de 20 ans, 2018 (%) - Source : Insee, RP 1968-2018

Observatoire des territoires, ANCT 2021, IGN Admin Express

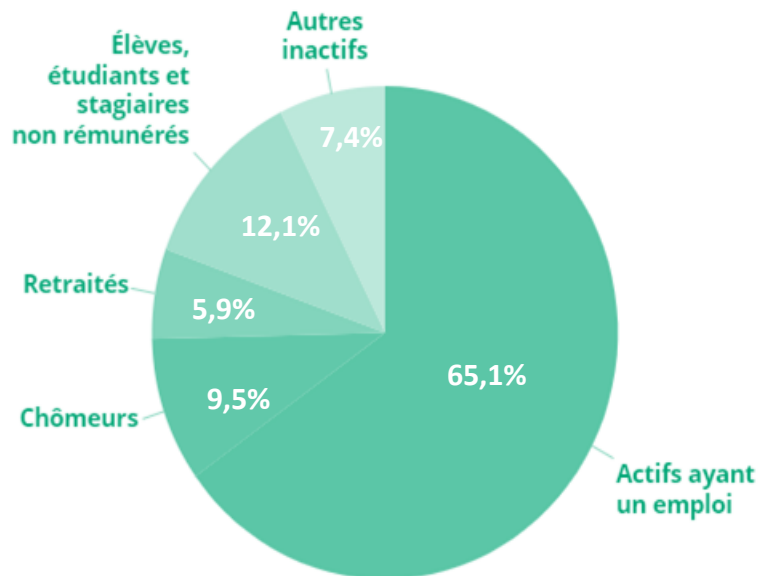


Des communes marquées par la présence **d'enfants** et de **jeunes**: Saint Médard en Jalles, Gradignan, Bassens et Saint Vincent de Paul.

Des territoires marqués par un vieillissement de la population : Mérignac, Martignas sur Jalles, ST Aubien de Médoc, Le Taillan Médoc, Bouliac, Artigues près Bordeaux.

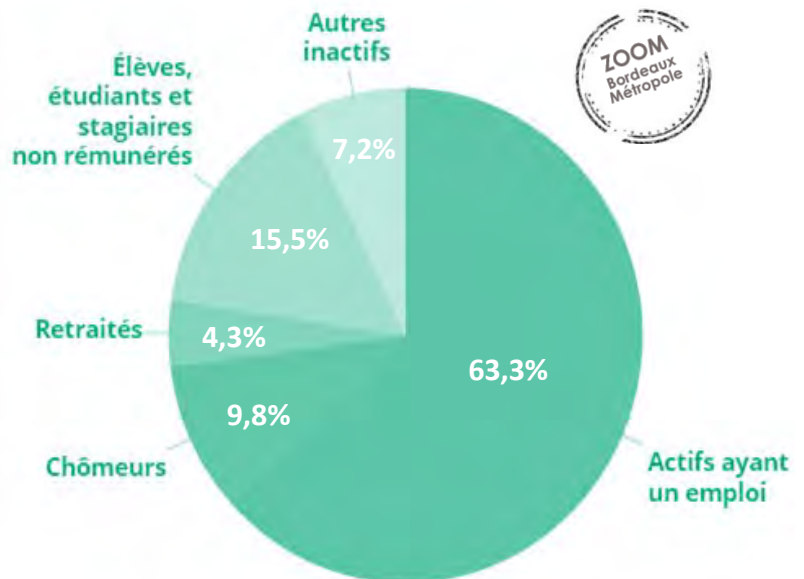
L'EMPLOI EN GIRONDE

POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2018 – GIRONDE



Sources : Insee, RP2008, RP2013, RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ EN 2018 – BORDEAUX MÉTROPOLE

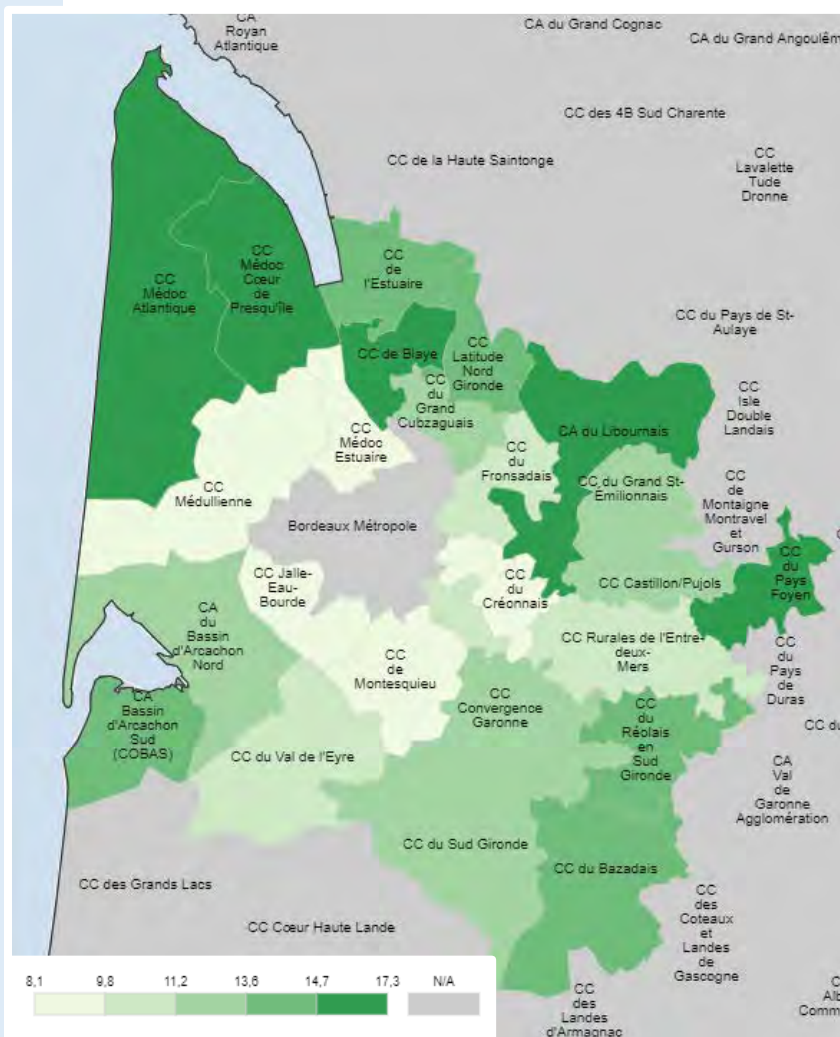


Sources : Insee, RP2008, RP2013, RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

LES ACTIFS AU CHOMAGE

RÉPARTITION DE LA PART DES ACTIFS AU CHÔMAGE EN GIRONDE HORS MÉTROPOLE EN 2018 (INSEE)

Observatoire des territoires, ANCT 2021, IGN Admin Express

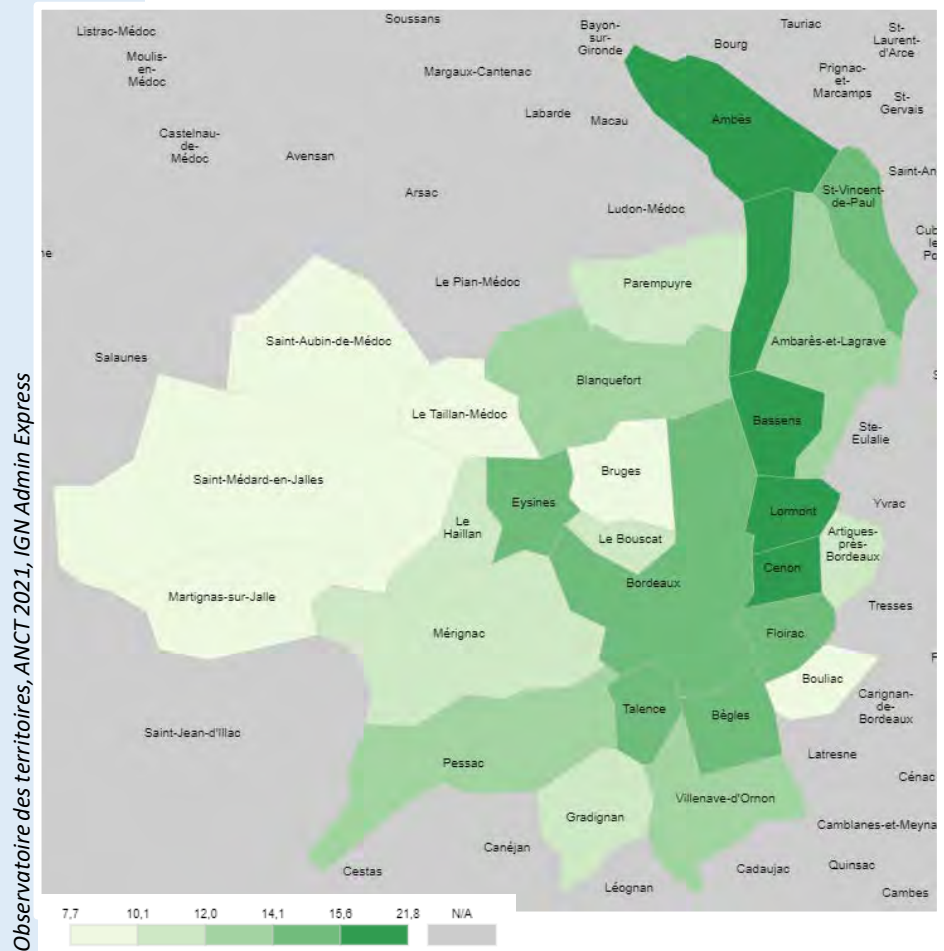


Des CdC avec une part des actifs au chômage élevée (comprise entre 14,7% et 17,3%) : CdC Médoc Atlantique, Médoc Cœur de presqu'île, Blayais, Libournais, Pays Foyen.

A l'inverse, les CdC limitrophes à Bordeaux Métropole ont une part des actifs au chômage des plus faibles : CdC Médoc Estuaire, Médulienne, Jalle-Eau-Bourde, Montesquieu et Créonnais.

LES ACTIFS AU CHÔMAGE MÉTROPOLITAINS

RÉPARTITION DE LA PART
DES ACTIFS AU CHÔMAGE
SUR BORDEAUX MÉTROPOLITAIN,
EN 2018 (INSEE)

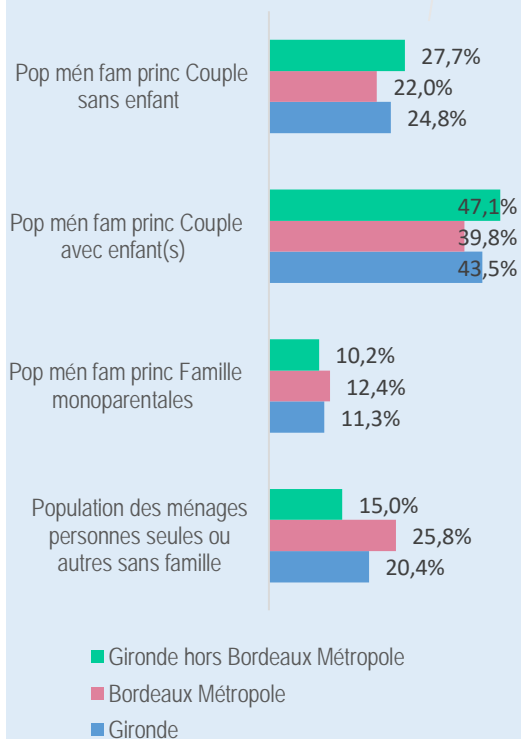


5 communes de la rive droite sont des plus marquées par la part des actifs au chômage (comprise entre 14,7% et 17,3%) : Ambès, St-Louis de Montferland, Bassens, Lormont et Cenon.

A l'inverse, les communes de l'Ouest de la métropole ainsi que Bruges, Bouliac, affichent des taux des actifs au chômage bien inférieurs (entre 7,7% et 10,1%).

LES MÉNAGES GIRONDINS ET LES FAMILLES ALLOCATAIRES

REPARTITION DES FAMILLES SELON LA STRUCTURE FAMILIALE, INSEE 2018

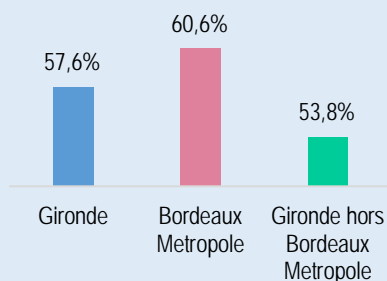


REPARTITION DE LA POPULATION DES MÉNAGES EN GIRONDE, EN 2018

	Population	Population des ménages avec enfants	Part de la pop dans ménages avec enfants
Gironde	1 572 817	861 793	54,8%
Bordeaux Métropole	784 635	409 646	52,2%
Gironde hors Bordeaux Métropole	788 182	452 148	57,4%

Source: Données INSEE, 2018

ESTIMATION DU TAUX DE COUVERTURE PAR LA CAF 33 DE LA POPULATION DE MOINS DE 65 ANS, EN JAN. 2018



Source : Caf Allstat Fr6 déc.2020

Définition:

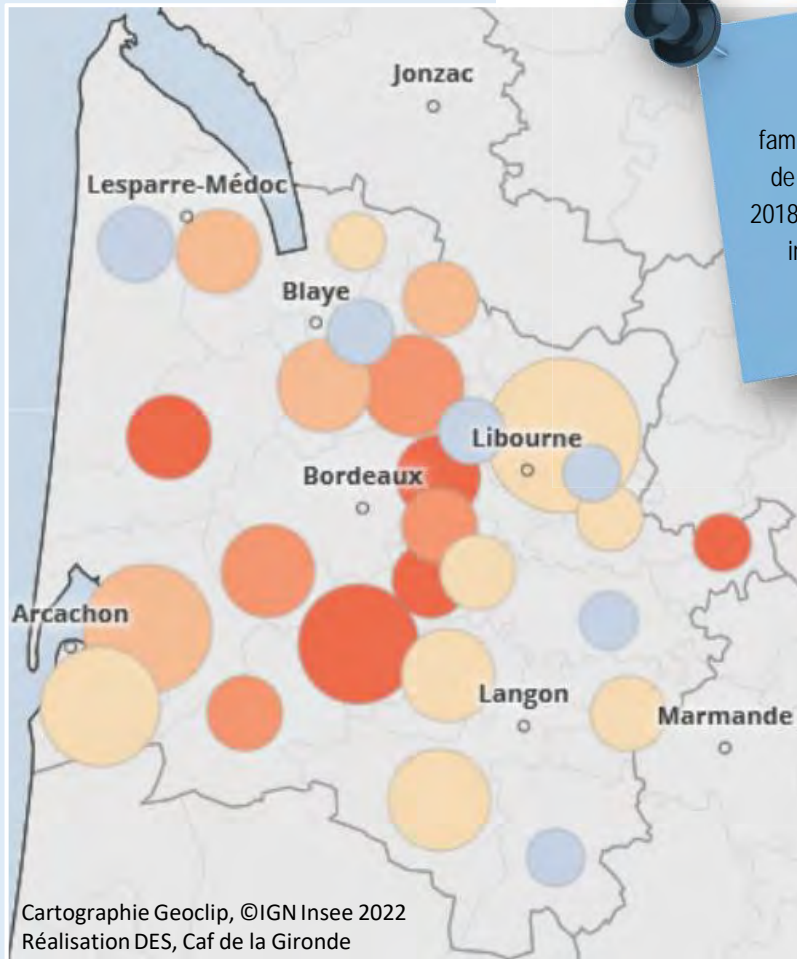
Le taux de couverture est la part des habitants couverts par au moins un prestation légale versée par la Caf 33

REPARTITION DES FAMILLES ALLOCATAIRES EN GIRONDE, EN DÉC. 2020

	Nombre de familles allocataires	Part de familles parmi les allocataires	Evolution du nombre de familles allocataires entre déc.2016-déc.2020
Gironde	164 706	45,6%	3,4%
Bordeaux Métropole	81 755	37,3%	3,5%
Gironde Hors BM	81 966	58,7%	3,1%

Source : Caf Allstat Fr6 déc.2020

FAMILLES AVEC ENFANTS 0-17 ANS



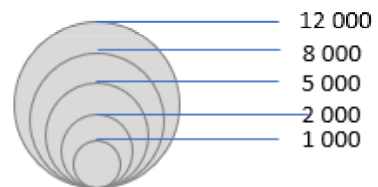
Cartographie Geoclip, ©IGN Insee 2022
Réalisation DES, Caf de la Gironde

NOMBRE DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE 0-17 ANS EN 2018 (INSEE, 2018) ET ÉVOLUTION DE 2013 À 2018

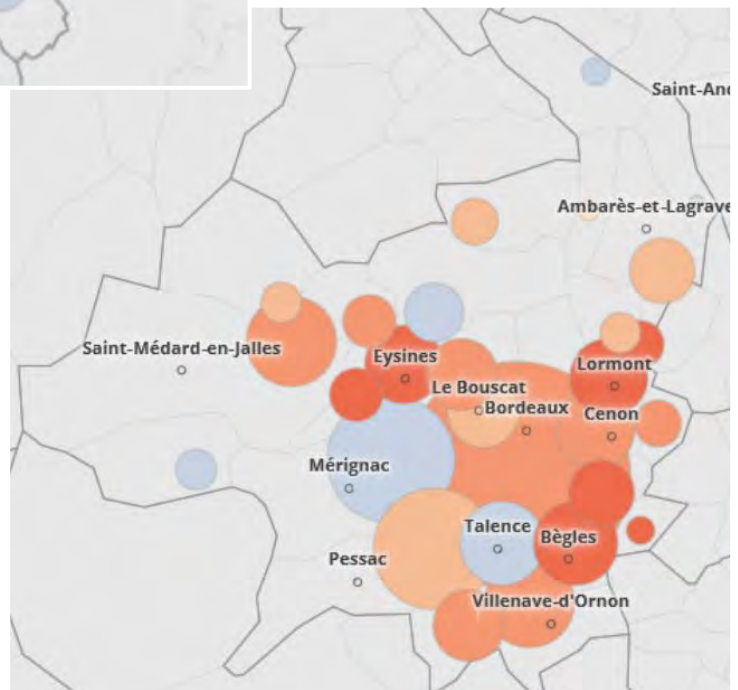
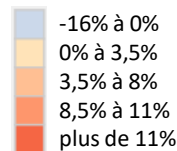
Evolution du nombre de familles importante sur les communautés de communes de la 1ere couronne métropolitaine, EPCI où la précarité y est la moins marquée. L'EPCI Pays Foyen présente également une évolution positive du nombre de familles associée dans son cas, à une forte précarité.

Sur le périmètre métropolitain, plus forte progression de ces familles en majorité sur les communes où le niveau de précarité y est plus élevé

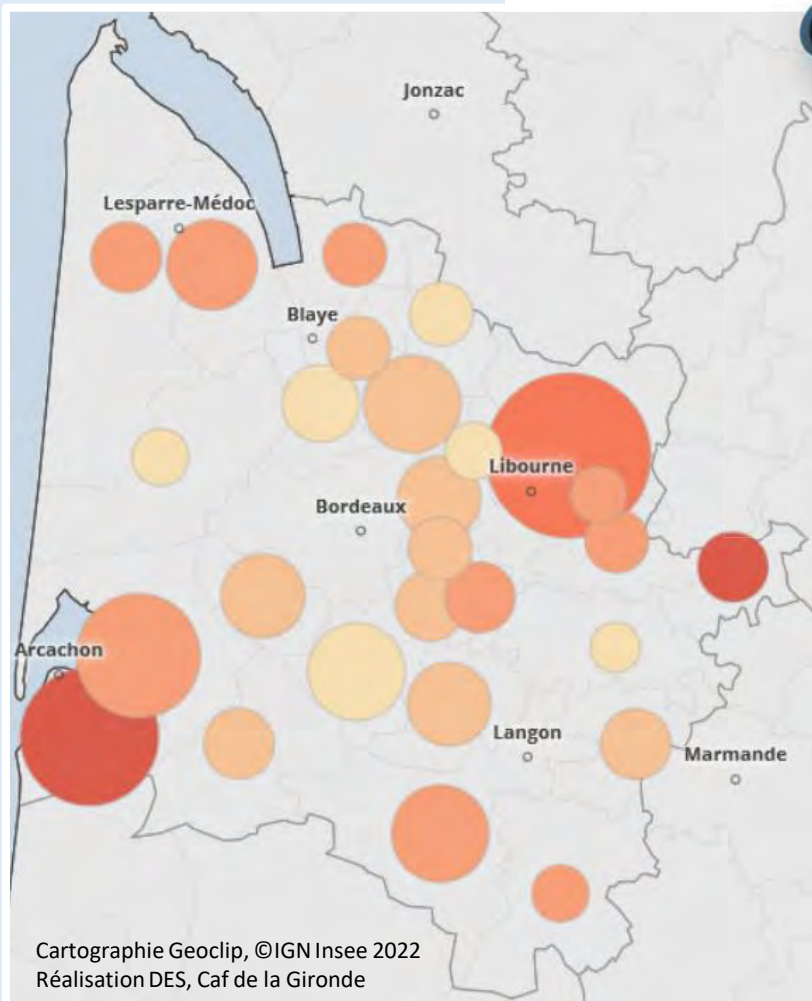
200 218
familles avec enfants de moins de 18 ans en Gironde (Insee 2018), dont 48 % de ces familles implantées sur Bordeaux Métropole



Bordeaux : 26 000

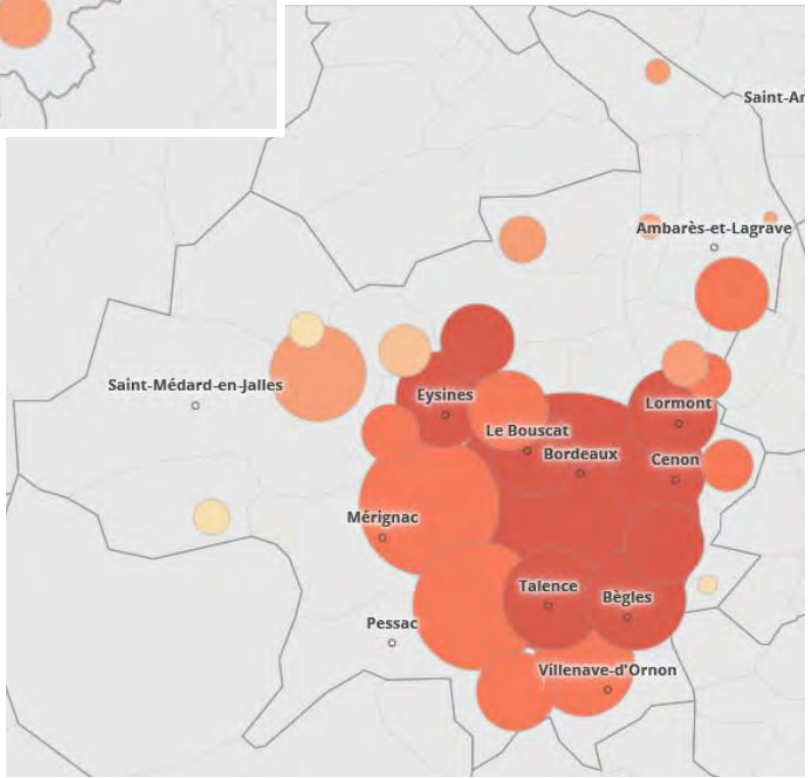
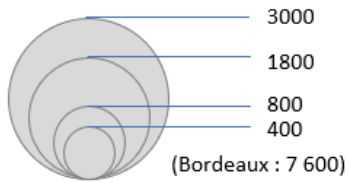
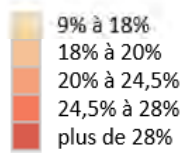


LES FAMILLES MONOPARENTALES



25 996
Familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans, en Gironde, Insee, 2018

Soit **24 %** des familles avec enfants de moins de 18 ans.



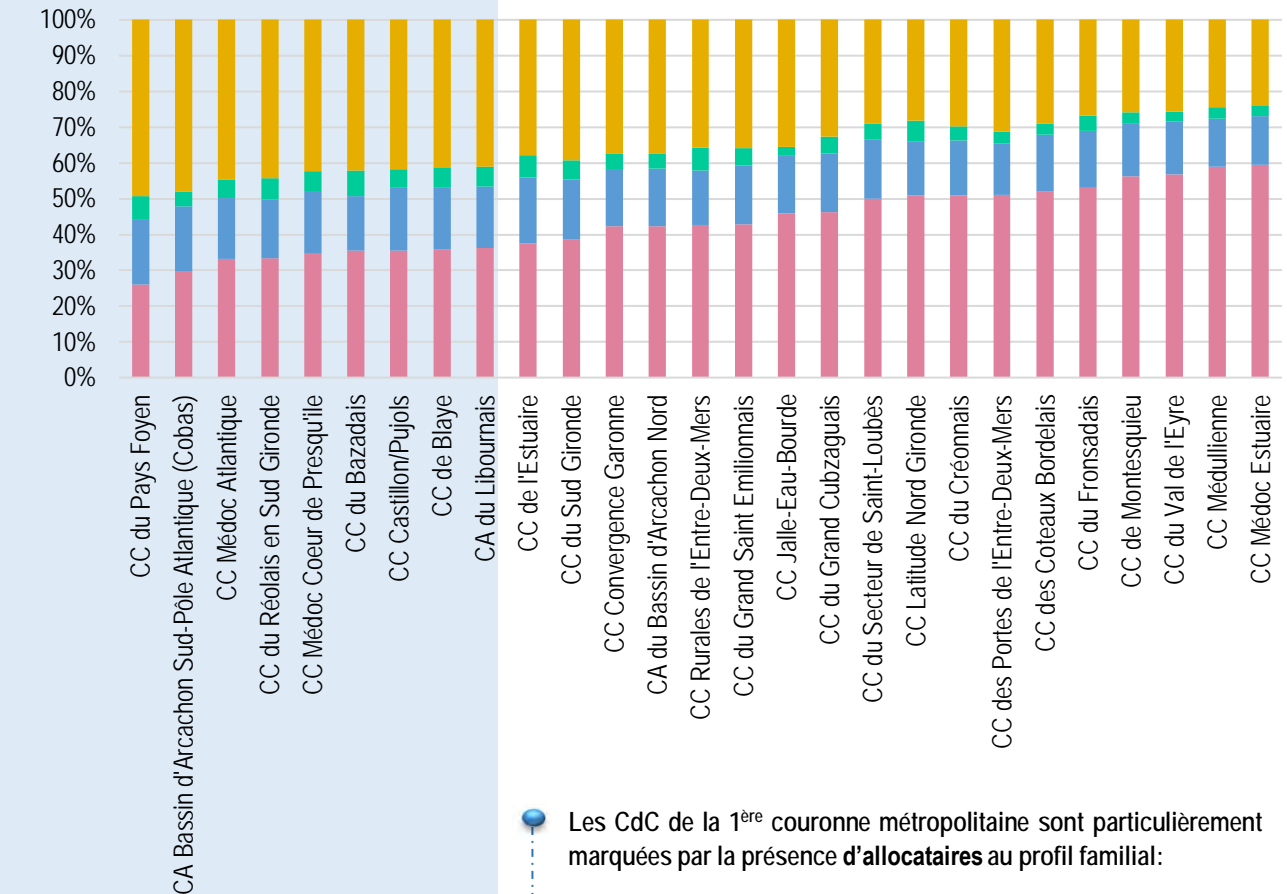
NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES (INSEE, 2018) ET PROPORTION DE FAMILLES MONOPARENTALES DANS NOMBRE DE FAMILLES

Le nombre et la proportion des familles monoparentales sont particulièrement élevés et denses sur le cœur métropolitain et aux deux extrémités du Département : Nord Est (CA Libournais) et Sud Ouest (COBAN / COBAS).

STRUCTURE FAMILIALE DES ALLOCATAIRES

REPARTITION DES ALLOCATAIRES SELON LA STRUCTURE FAMILIALE EN DÉC. 2020 PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES, HORS MÉTROPOLE

Source : Caf Allstat Fr6 déc.2020



Les CdC de la 1^{ère} couronne métropolitaine sont particulièrement marquées par la présence d'allocataires au profil familial:

Par exemple, 73% des allocataires de la CC médoc Estuaire ont un profil familial (59,4% d'allocataires en couple avec enfant(s) et 13,6% d'allocataires en situation de monoparentalité),

Les territoires les plus ruraux recensent quant à eux une majorité d'allocataires vivant seuls ou sans enfant :

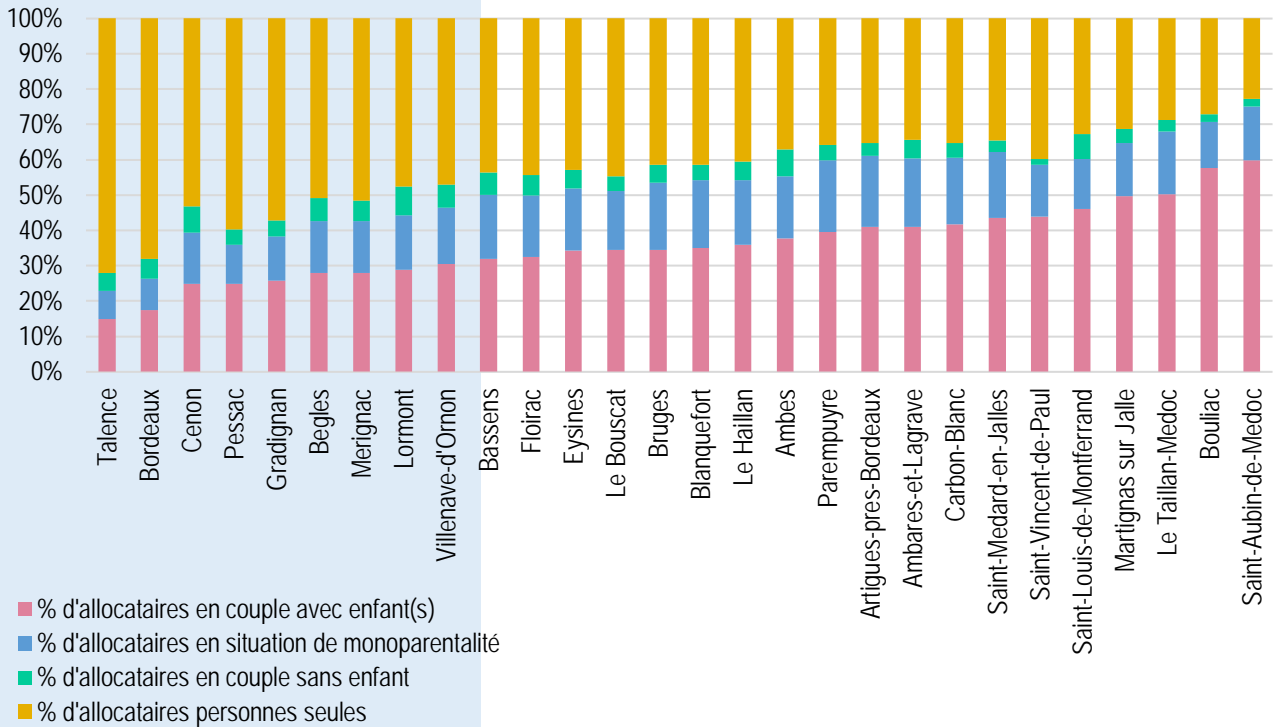
Par exemple, 55,9% des allocataires de la CC du Pays Foyen sont des personnes seules ou sans enfant (49,3% d'allocataires seuls et 6,6% d'allocataires en couple sans enfant).

- % d'allocataires en couple avec enfant(s)
- % d'allocataires en situation de monoparentalité
- % d'allocataires en couple sans enfant
- % d'allocataires personnes seules

STRUCTURE FAMILIALE DES ALLOCATAIRES

REPARTITION DES ALLOCATAIRES SELON LA STRUCTURE FAMILIALE EN DÉC. 2020 PAR COMMUNE MÉTROPOLITAINE

Source : Caf Allstat Fr6 déc.2020



- % d'allocataires en couple avec enfant(s)
- % d'allocataires en situation de monoparentalité
- % d'allocataires en couple sans enfant
- % d'allocataires personnes seules

Des communes marquées par la présence de familles allocataires :

Par exemple, 70,7% des allocataires de Bouliac ont un profil familial (57,7% d'allocataires en couple avec enfant(s) et 13% d'allocataires en situation de monoparentalité).

Des communes marquées par la présence de personnes seules ou sans enfant :

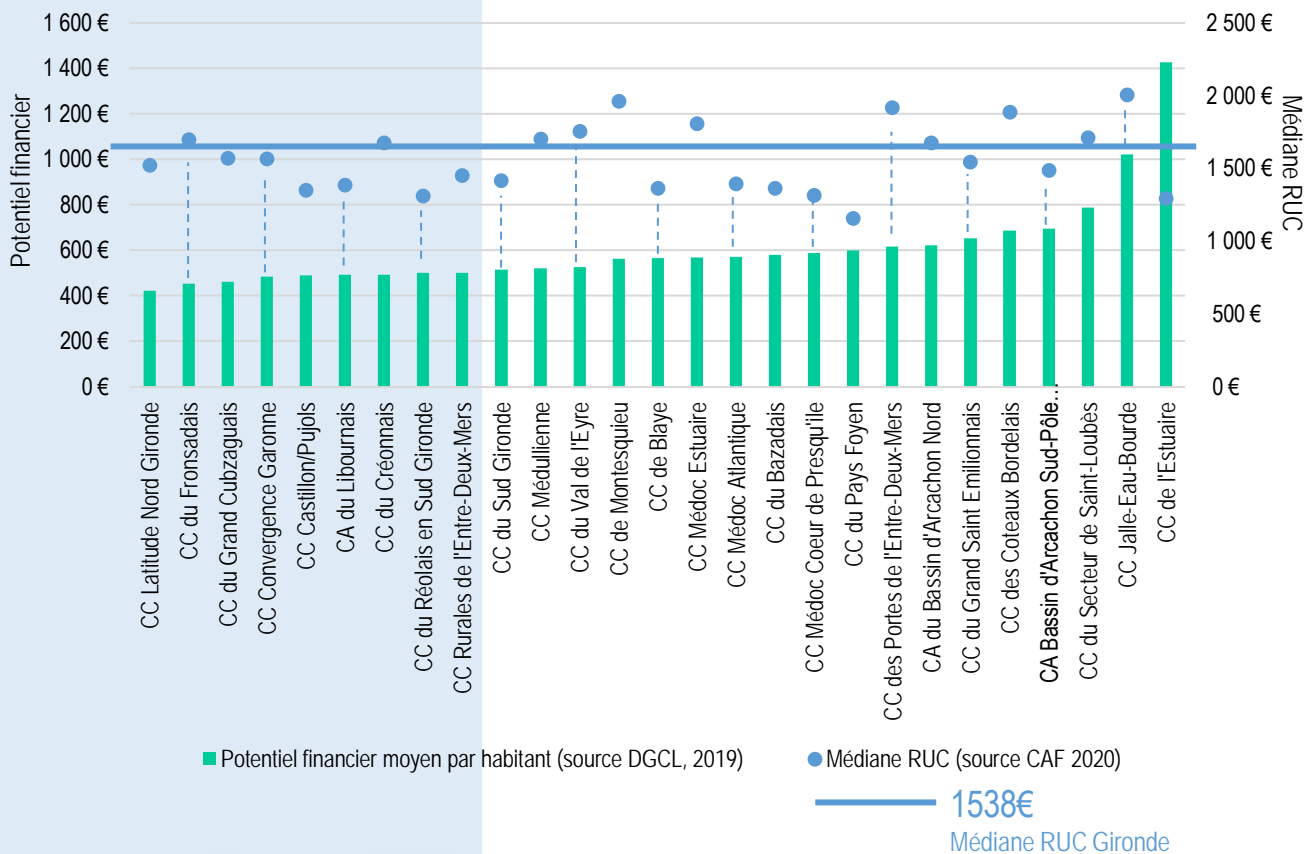
- 73,6% des allocataires de Bordeaux sont des personnes seules ou sans enfant (68% d'allocataires seuls et 5,6% d'allocataires en couple sans enfant).
- 61,7% des allocataires de Gradignan sont des personnes seules ou sans enfant (57,1% d'allocataires seuls et 4,6% d'allocataires en couple sans enfant).

Variable d'analyse:

Le taux élevé d'allocataires seuls pourrait se justifier par un taux élevé d'allocataires étudiants (Talence 36% / Pessac 27% / Bordeaux 22% / Gradignan 17%)

NIVEAU DE VIE DES ALLOCATAIRES AU REGARD DE LA RICHESSE DES EPCI

RICHESSE DES EPCI ET NIVEAU DE VIE DES HABITANTS



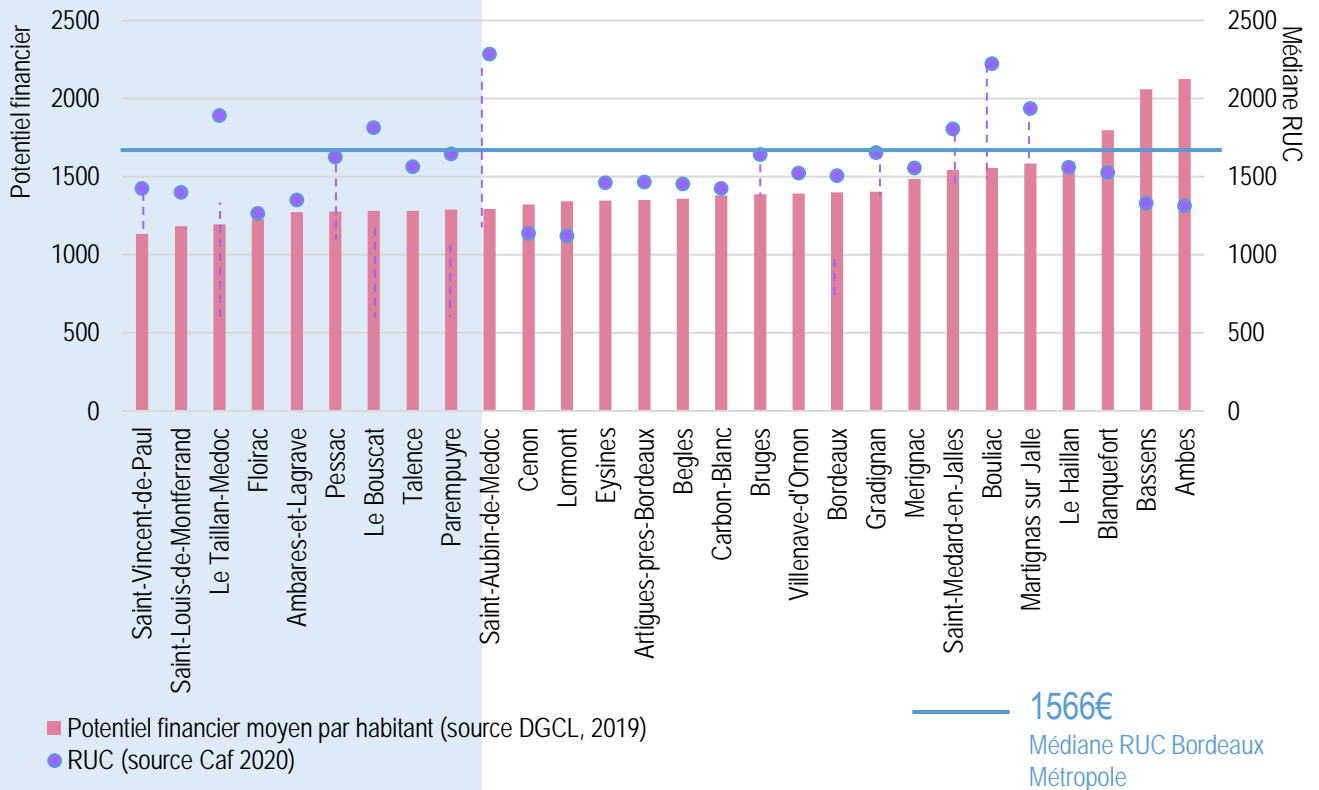
Définition des indicateurs

Le RUC est construit à partir des revenus de l'année N (ou du dernier trimestre de l'année N pour les RSA et AAH trimestriels), et des prestations de décembre N. RUC (Revenu par Unité de Consommation) : pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, les ressources sont divisées par le nombre d'unités de consommation que compte chacun d'eux. L'Unité de Consommation est une mesure de la taille des ménages, relativement à leurs besoins de consommation (1 pour l'allocataire + 0,5 pour le conjoint et par enfant de plus de 14 ans + 0,3 par enfant de moins de 14 ans + 0,2 pour une famille monoparentale). On parlera ainsi de **niveau de vie** de chaque ménage.

Le potentiel financiers des communes est à l'échelle communale ou agrégé à l'échelle des EPCI. C'est un élément de mesure de **la richesse théorique d'une commune**. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. Le potentiel financier est ici rapporté à la population DGF (population municipale INSEE + résidences secondaires).

NIVEAU DE VIE DES ALLOCATAIRES AU REGARD DE LA RICHESSE DES COMMUNES

RICHESSE DES COMMUNES MÉTROPOLITAINES ET NIVEAU DE VIE DES HABITANTS



La CDC de l'Estuaire a un potentiel financier élevé mais le RUC médian des habitants est faible.

A l'inverse, les CDC de Montesquieu, des Portes de l'Entre deux Mers et des Coteaux Bordelais ont un potentiel financier proche ou inférieur à 1000€ tandis que le niveau de vie de habitants est supérieur à la moyenne.

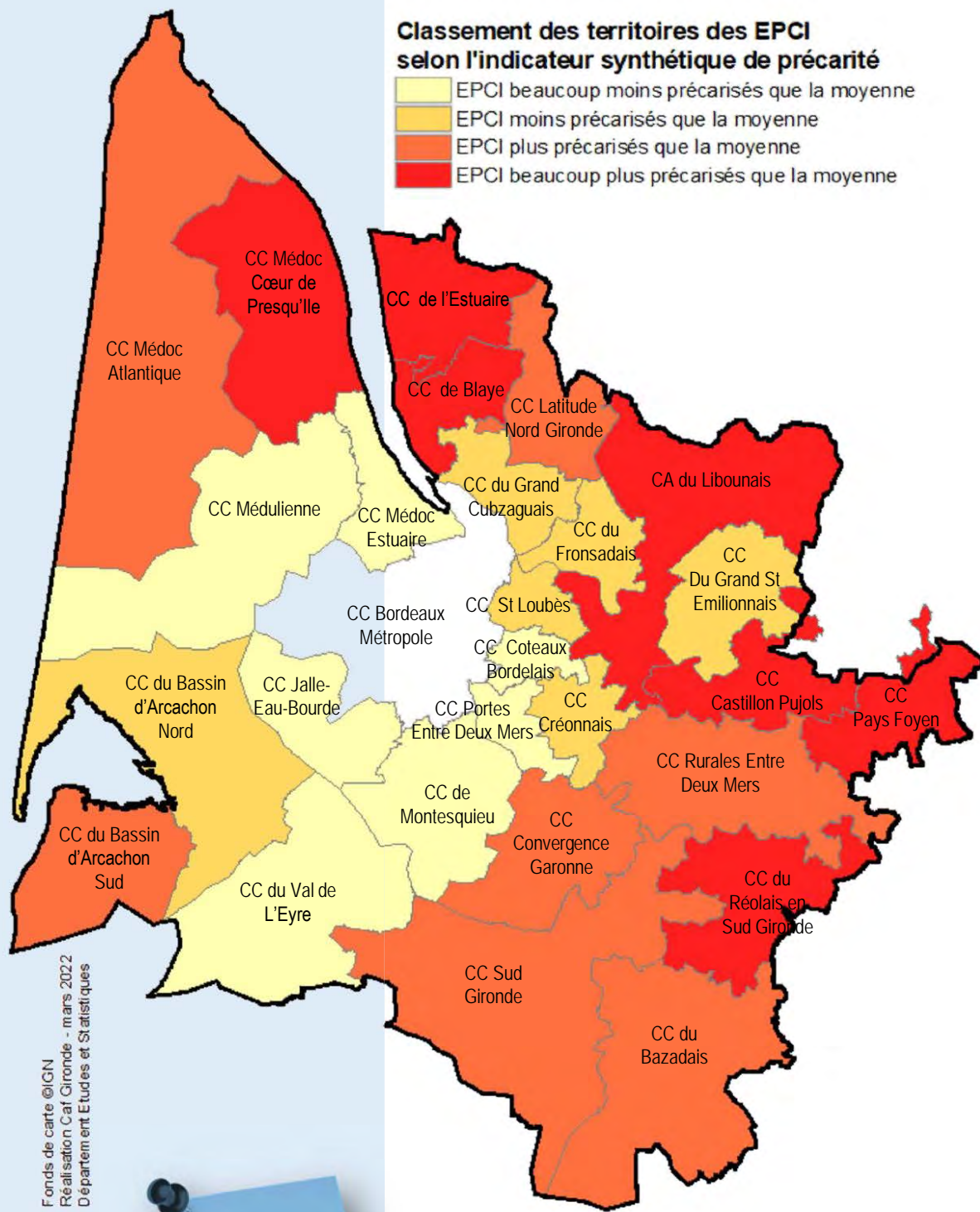
Un potentiel financier important associé à un RUC faible se retrouve sur les communes de Ambès, Bassens et dans une moindre mesure Blanquefort.

Tandis que l'inverse, avec un potentiel financier proche de 1500€, s'observe sur les communes de St Aubin du Médoc, Bouliac, Martignas sur Jalles, Le Taillan Médoc et Saint Médard en Jalles.

PRECARITE DES ALLOCATAIRES

Classement des territoires des EPCI selon l'indicateur synthétique de précarité

- EPCI beaucoup moins précarisés que la moyenne
- EPCI moins précarisés que la moyenne
- EPCI plus précarisés que la moyenne
- EPCI beaucoup plus précarisés que la moyenne



Fonds de carte ©IGN
 Réalisation Caf Gironde - mars 2022
 Département Etudes et Statistiques

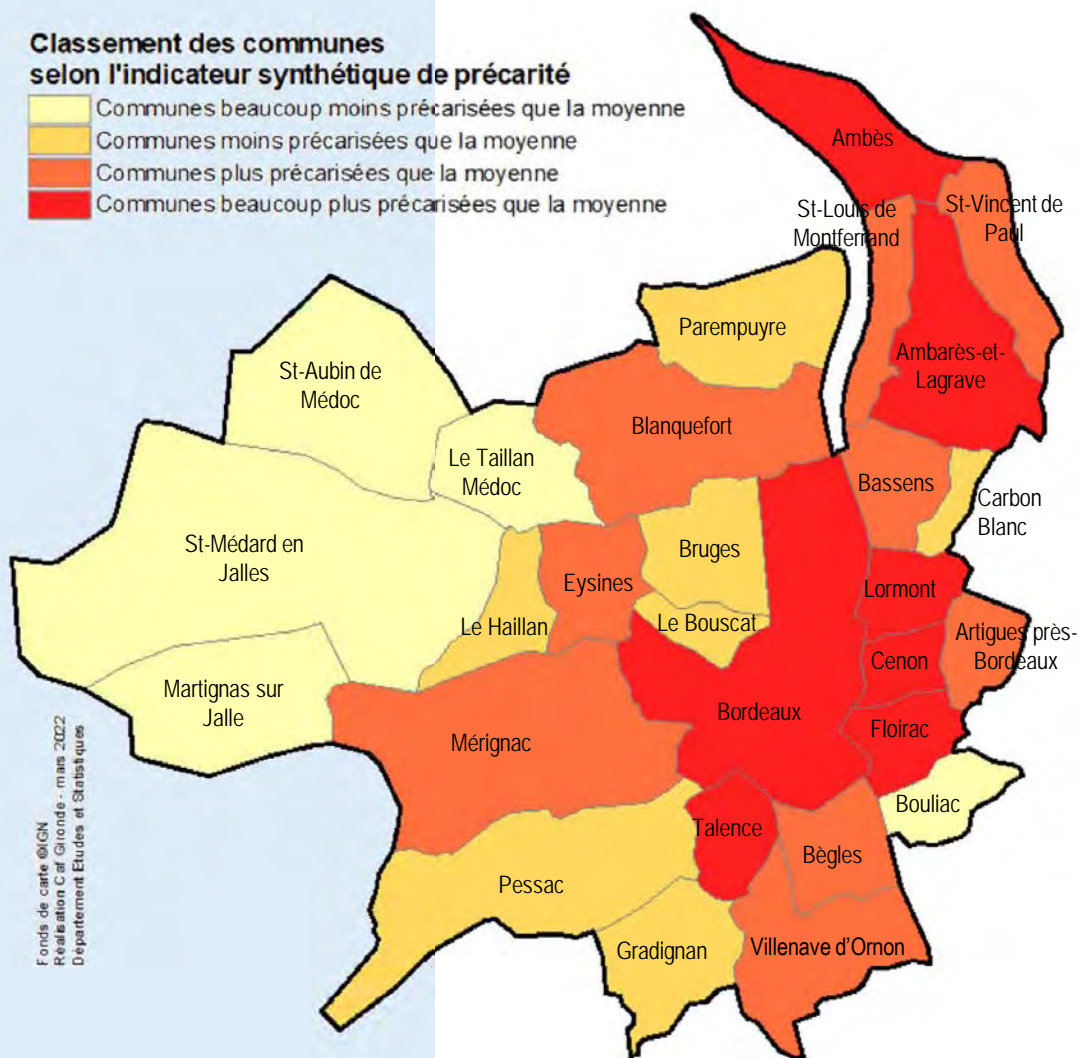
Définition de l'indicateur

L'indicateur est construit à partir du taux de monoparentalité Caf (familles Caf), du taux d'allocataires dépendant de la Caf pour plus de 50% de leurs ressources (allocataires Caf) et du taux de Foyers fiscaux imposés (DGFIIP)

PRECARITE DES ALLOCATAIRES EN METROPOLE BORDELAISE

Classement des communes selon l'indicateur synthétique de précarité

- Communes beaucoup moins précarisées que la moyenne
- Communes moins précarisées que la moyenne
- Communes plus précarisées que la moyenne
- Communes beaucoup plus précarisées que la moyenne



Fonds de carte ©IGN
Réalisation Caf Gironde - mars 2022
Département Etudes et Statistiques

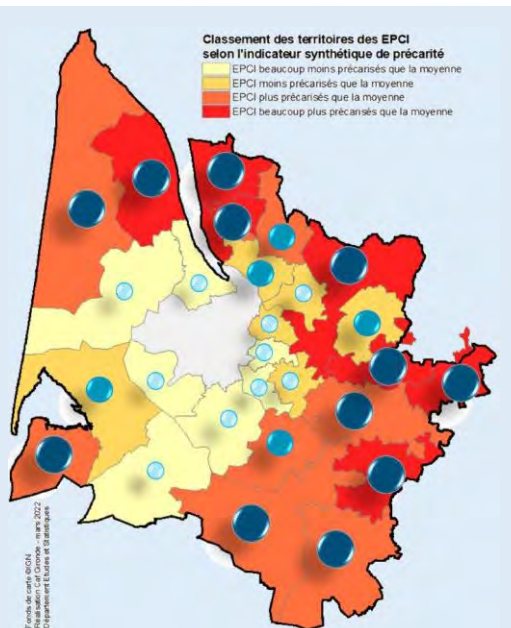
Définition de l'indicateur

L'indicateur est construit à partir du taux de monoparentalité Caf (familles Caf), du taux d'allocataires dépendant de la Caf pour plus de 50% de leurs ressources (allocataires Caf) et du taux de Foyers fiscaux imposés (DGFIP)

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES PROFILS ALLOCATAIRES

LA GIRONDE HORS MÉTROPOLE BORDELAISE :
RÉPARTITION DES FAMILLES ALLOCATAIRES AU
REGARD DE LEUR NIVEAU DE PRÉCARITÉ

RUC Médian des
familles
allocataires



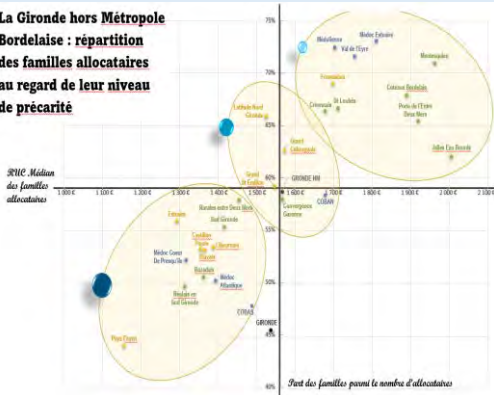
CLE DE LECTURE DE CETTE REPRÉSENTATION GRAPHIQUE

DEUX INDICATEURS CROISÉS :

- La part des familles allocataires par rapport au nombre d'allocataires : donne un indice sur le profil des allocataires plus ou moins familial.
- La médiane RUC : valeur qui sépare la population en deux sous-populations de taille égale. Ici, la moitié des familles a un RUC supérieur à la valeur médiane et l'autre moitié des familles a un RUC inférieur.

La répartition des communautés de communes au regard de ces indicateurs fait apparaître 3 regroupements qui, entre eux, ont des typologies différenciées et, au sein de chacun d'entre eux, présentent des caractéristiques spécifiques. Ce constat est conforté avec le report de ces regroupements sur la carte relative au classement des territoires selon un indicateur de précarité.

**La Gironde hors Métropole
Bordelaise : répartition
des familles allocataires
au regard de leur niveau
de précarité**



10 communautés de communes composent ce regroupement : Médoc Estuaire, Médulienne, Val de l'Eyre, Jalles Eau Bourde, Montesquieu, Créonnais, Portes de l'Entre deux Mers, Coteaux Bordelais, les Rives de la Laurence, Fronsadais.

Des CdC qui, regroupées, forment les pourtours de la 1^{ère} couronne autour de la Métropole

Des CdC dont la population y est des plus favorisées par rapport aux autres CdC hors Métropole avec des médianes RUC des familles allocataires plus élevées que la moyenne girondine hors métropole (entre 1678€ et 2006€ contre 1566€ pour la Gironde hors Métropole).

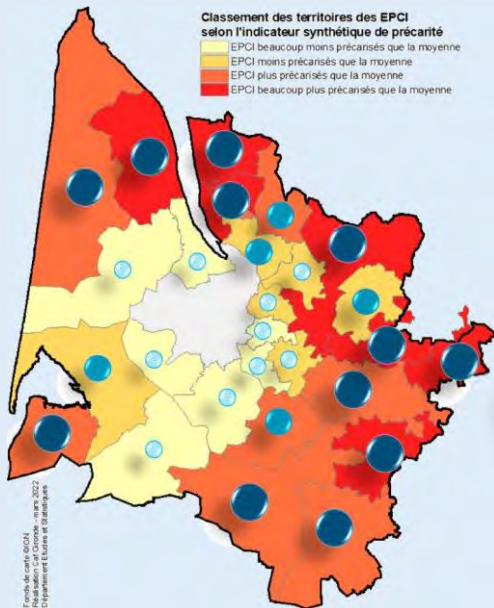
Des proportions de familles allocataires (par rapport au nombre d'allocataires) des plus élevées comparativement aux autres CdC hors métropole.

5 communautés de communes composent ce regroupement : Latitude Nord Gironde, Cubzaguais, Grand St Emilionais, Convergence Garonne, COBAN.

Comparativement au groupe 1, des CdC plus reculées de la Métropole, pouvant former une 2^{ème} couronne hors métropole.

Des CdC dont le niveau de précarité des familles se situe autour de la moyenne hors métropole avec notamment des médianes RUC des familles allocataires comprises entre 1525€ et 1679€.

Des proportions de familles allocataires (par rapport au nombre d'allocataires) au dessus de la moyenne hors métropole.



12 communautés de communes composent ce regroupement : médoc Cœur de Presqu'île, médoc Atlantique, COBAS, Sud Gironde, Réolais en Sud Gironde, Bazadais, pays Foyen, Blayais, castillon Pujols, Libournais, Estuaire et Rurale de l'Entre-deux-Mers.

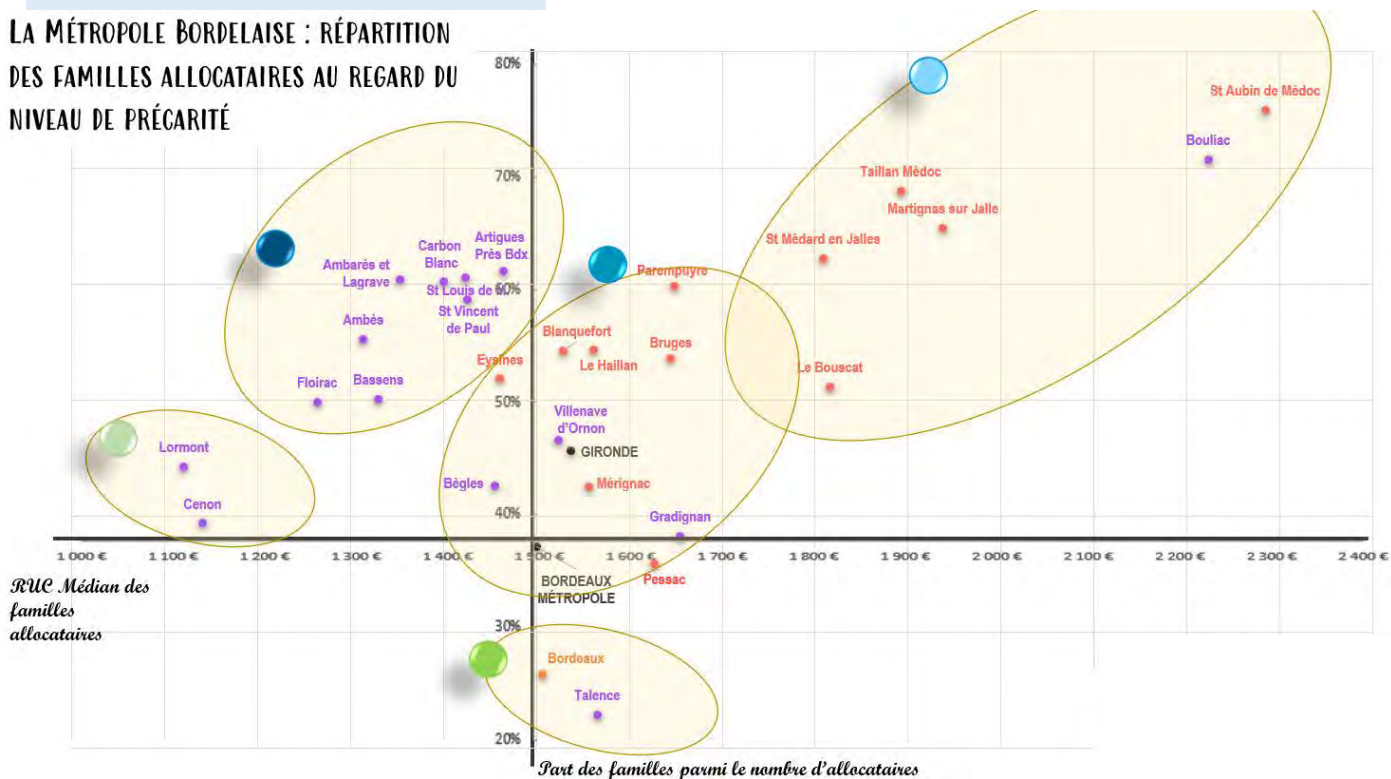
CdC les plus reculées du département, situées en zone rurale les moins denses de la Gironde.

Des CdC dont la population y est des plus défavorisée de la Gironde, avec des médianes RUC des familles allocataires très faibles (de 1157 € à 1489€).

Des proportions de familles allocataires (par rapport au nombre d'allocataires) des plus basses comparativement aux autres CdC de la Gironde hors Métropole

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES PROFILS ALLOCATAIRES

LA MÉTROPOLE BORDELAISE : RÉPARTITION DES FAMILLES ALLOCATAIRES AU REGARD DU NIVEAU DE PRÉCARITÉ

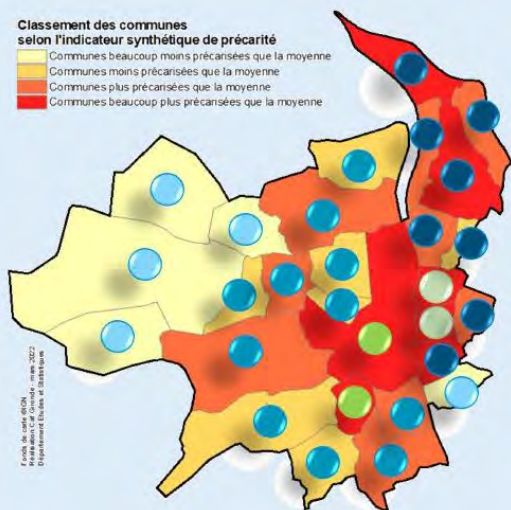


RUC Médian des familles allocataires

Part des familles parmi le nombre d'allocataires

Classement des communes selon l'indicateur synthétique de précarité

- Communes beaucoup moins précarisées que la moyenne
- Communes moins précarisées que la moyenne
- Communes plus précarisées que la moyenne
- Communes beaucoup plus précarisées que la moyenne



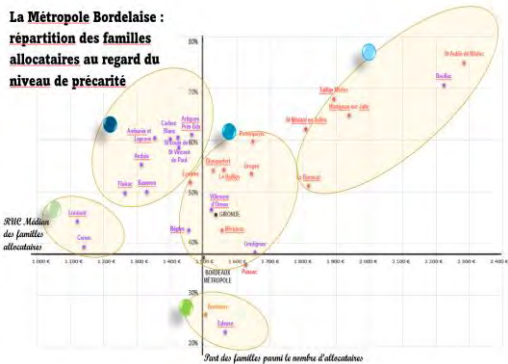
CLE DE LECTURE DE CETTE REPRÉSENTATION GRAPHIQUE

A PARTIR DES DEUX INDICATEURS CROISÉS :

- **La part des familles allocataires par rapport au nombre d'allocataires** : donne un indice sur le profil des allocataires plus ou moins familial.
- **La médiane RUC** : valeur qui sépare la population en deux sous-populations de taille égale. Ici, la moitié des familles a un RUC supérieur à la valeur médiane et l'autre moitié des familles a un RUC inférieur.

La répartition des communes au regard de ces indicateurs fait apparaître 5 regroupements qui, entre eux, ont des typologies différenciées et, au sein de chacun d'entre eux, présentent des caractéristiques spécifiques. Ce constat est conforté avec le report de ces regroupements sur la carte relative au classement des territoires selon un indicateur de précarité.

**La Métropole Bordelaise :
répartition des familles
allocataires au regard du
niveau de précarité**



6 communes composent ce regroupement : St Aubin de Médoc, Bouliac, Le Taillan Médoc, Martignas sur Jalles, St Médard en Jalles, Le Bouscat.

Des communes où la population y est des plus favorisées de la Métropole avec des médianes RUC des familles allocataires élevées (entre 1808€ et 2 284€ contre 1500€ pour la Métropole)

Des proportions de familles allocataires (par rapport au nombre d'allocataires) des plus élevées comparativement aux autres communes de la métropole bordelaise (hormis Le Bouscat).

10 communes : Parempuyre, Bruges, Blanquefort, Le Haillan, Eysines, Villenave d'Ormon, Mérignac, Gradignan, Bègles, Pessac.

Des communes où le niveau de précarité des familles allocataires se situe autour de la moyenne métropolitaine avec des médianes RUC des familles allocataires comprises entre 1 456€ et 1 645€.

Bordeaux et Talence.

Des communes où le niveau de précarité des familles allocataires se situe dans la moyenne métropolitaine : 1 507€ à Bordeaux et 1566€ à Talence.

Des communes marquées par la présence de personnes seules ou couples sans enfant parmi les allocataires.

Cenon et Lormont.

Des communes où le niveau de précarité des familles allocataires se situe très en dessous de la moyenne métropolitaine : 1121€ à Lormont et 1141€ à Cenon.

Des communes marquées par la présence de personnes seules ou couples sans enfant parmi les allocataires.

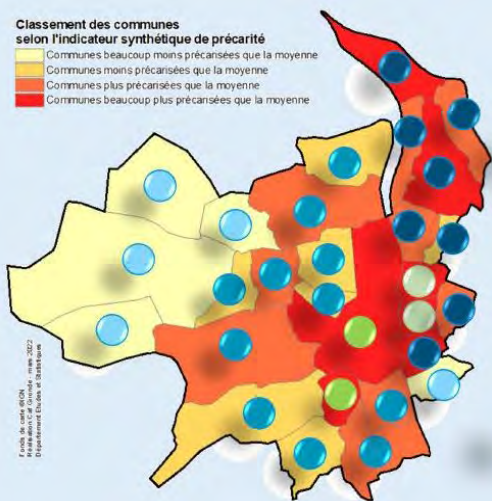
8 communes, situées sur la rive droite : Ambarès et Lagrave, Ambès, Artigues près Bordeaux, Bassens, Carbon Blanc, Floirac, St Louis de Montferriand, St Vincent de Paul.

Des communes où le niveau de précarité des familles allocataires se situe en dessous de la moyenne métropolitaine avec des médianes RUC des familles allocataires comprises entre 1 264€ et 1 465€.

Des communes marquées par un profil familial des allocataires, avec une proportion de familles allocataires par rapport au nombre d'allocataires comprise entre 50,1% et 61,1%.

**Classement des communes
selon l'indicateur synthétique de précarité**

- Communes beaucoup moins précarisées que la moyenne
- Communes moins précarisées que la moyenne
- Communes plus précarisées que la moyenne
- Communes beaucoup plus précarisées que la moyenne



Échelle de la carte : 1:500 000
Région Nouvelle-Aquitaine - mars 2022
Département d'Urbanisme et d'Équipement

Données fournies par le Département

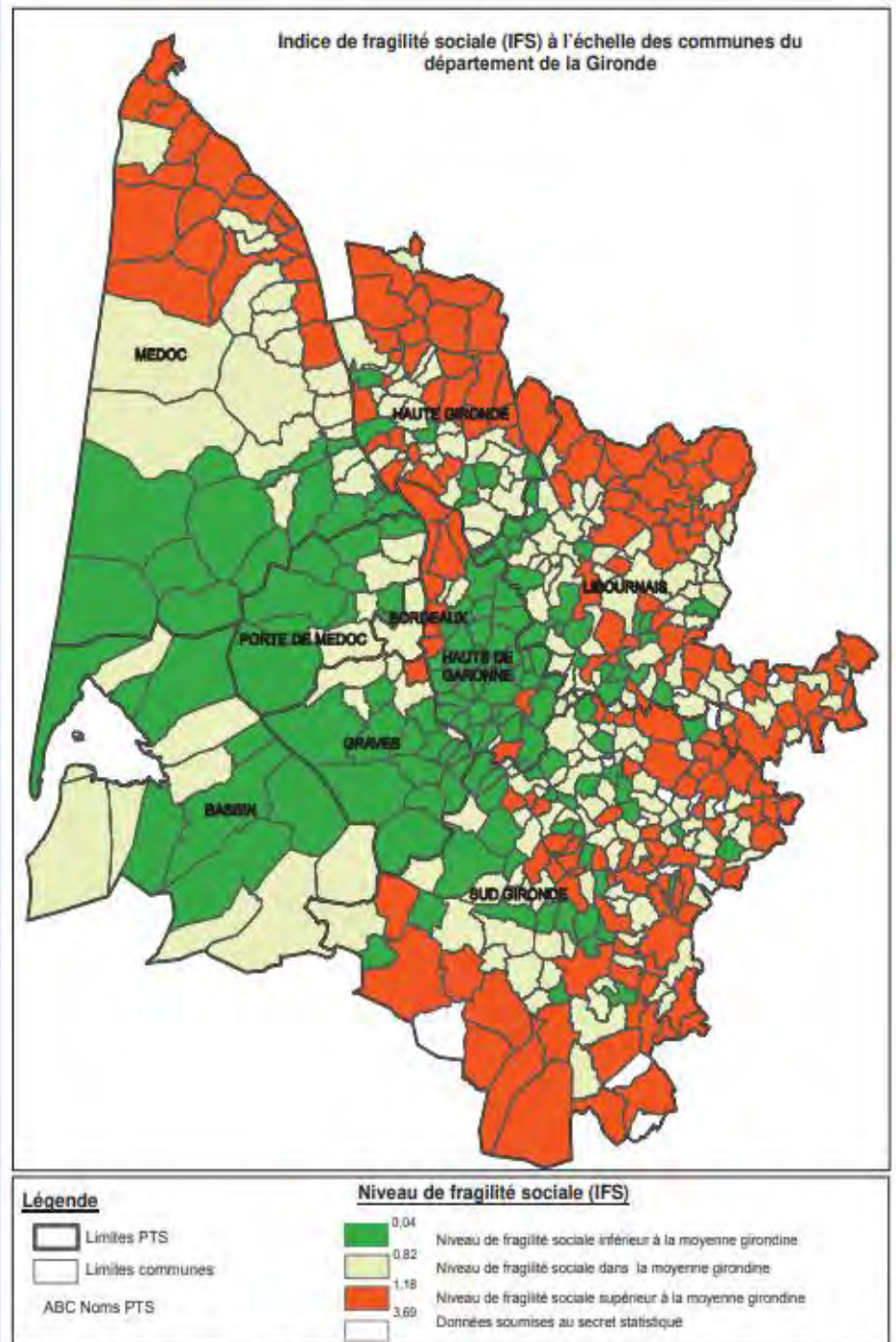
Partie précarité

INDICE DE FRAGILITÉ SOCIALE (IFS)

Définition de l'indicateur

L'indice de fragilité sociale consiste à mesurer pour chaque territoire, le poids que représentent les situations considérées comme menant à l'exclusion (fragilité sociale) parmi celles considérées comme favorables à l'inclusion sociale. Pour cela il intègre 4 dimensions :

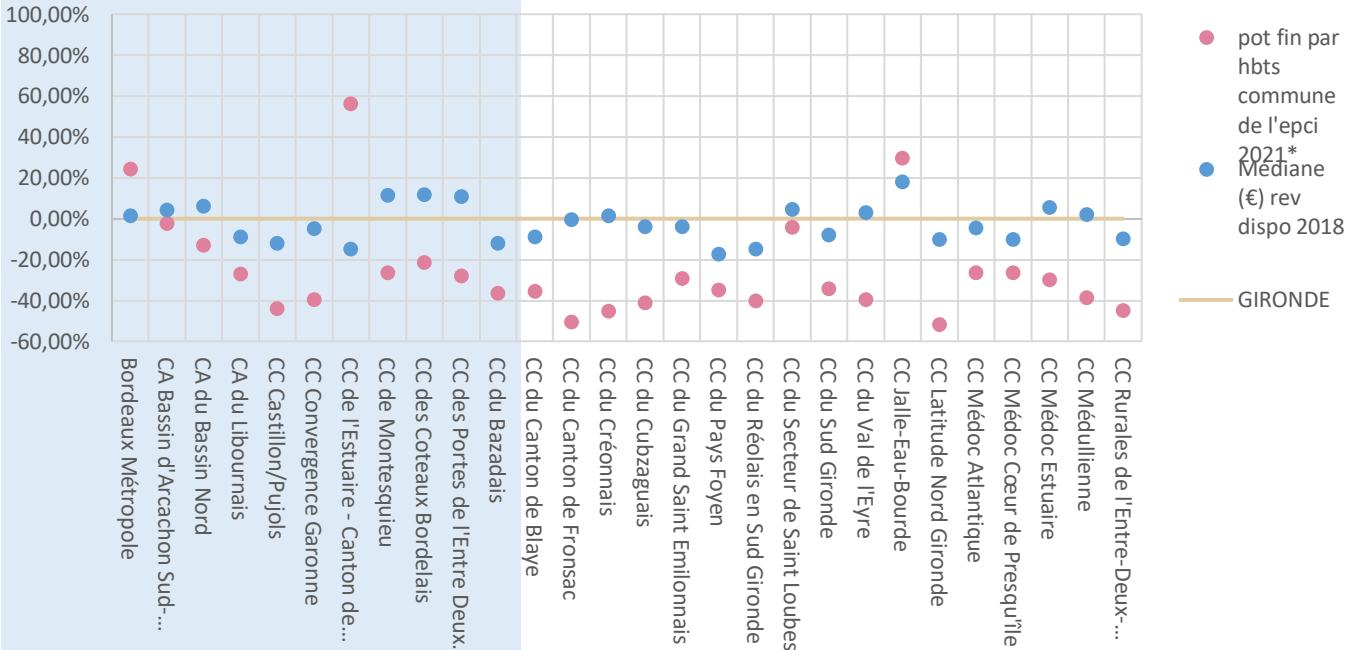
- La structure familiale avec d'un côté, les familles monoparentales généralement plus touchées par la précarité et la pauvreté et de l'autre, les couples avec ou sans enfant(s).
- La diplomation : on distingue les personnes qui n'ont aucun diplôme ou au plus le brevet national des collèges, et les personnes qui ont un niveau CAP/BEP ou plus.
- La situation par rapport à l'emploi : dans la population active âgée de 15 à 64 ans, les personnes exclues du marché de l'emploi et de l'autre les personnes occupant un emploi.
- La distribution des revenus déclarés dans le territoire représentée par la médiane des revenus déclarés par les ménages fiscaux du territoire.



Sources : INSEE (RP 2018, FiloSoFi 2018)
Traitement : CD33/DGAS/PRS/SOPS

NIVEAU DE VIE DES GIRONDINS AU REGARD DE LA RICHESSE DES COMMUNES (HORS BORDEAUX METROPOLE)

POTENTIEL FINANCIER ET REVENU MEDIAN DES HABITANTS



Les valeurs sont raménées à la valeur GIRONDE = 0,0%



Définition des indicateurs

Médiane revenu disponible 2018 INSEE

Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) - Année 2018

Mise en ligne le 14/01/2021 Géographie au 01/01/2019

©Insee Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

EPCI et Communes

Potentiel financier par habitant 2021 DCL

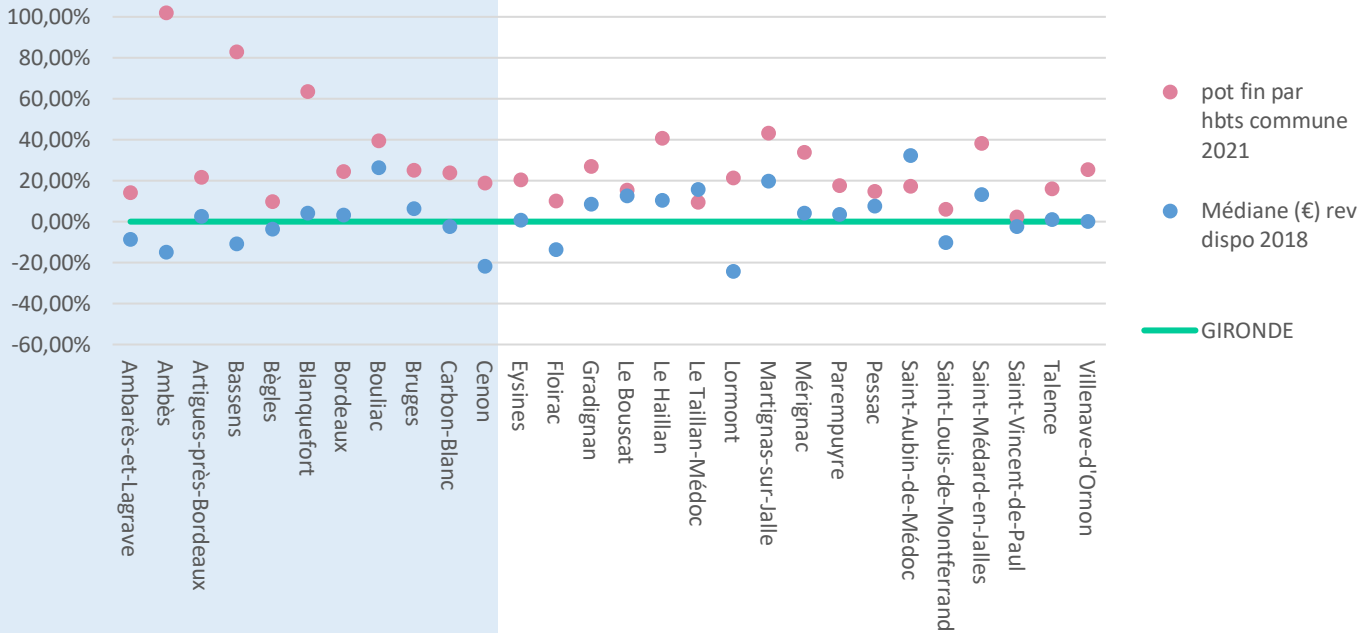
* potentiel financier par hbts des communes

les agrégats EPCI et Département = potentiel financier des communes du périmètre (pondération par part de la pop du potentiel de la commune)

il ne s'agit pas du potentiel financier par habitants des EPCI ou du Département

NIVEAU DE VIE DES GIRONDINS AU REGARD DE LA RICHESSE DES COMMUNES (BORDEAUX METROPOLE)

POTENTIEL FINANCIER ET REVENU MEDIAN DES HABITANTS



Les valeurs sont raménées à la valeur GIRONDE = 0,0%



Définition des indicateurs

Médiane revenu disponible 2018 INSEE

Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) - Année 2018

Mise en ligne le 14/01/2021 Géographie au 01/01/2019

©Insee Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

EPCI et Communes

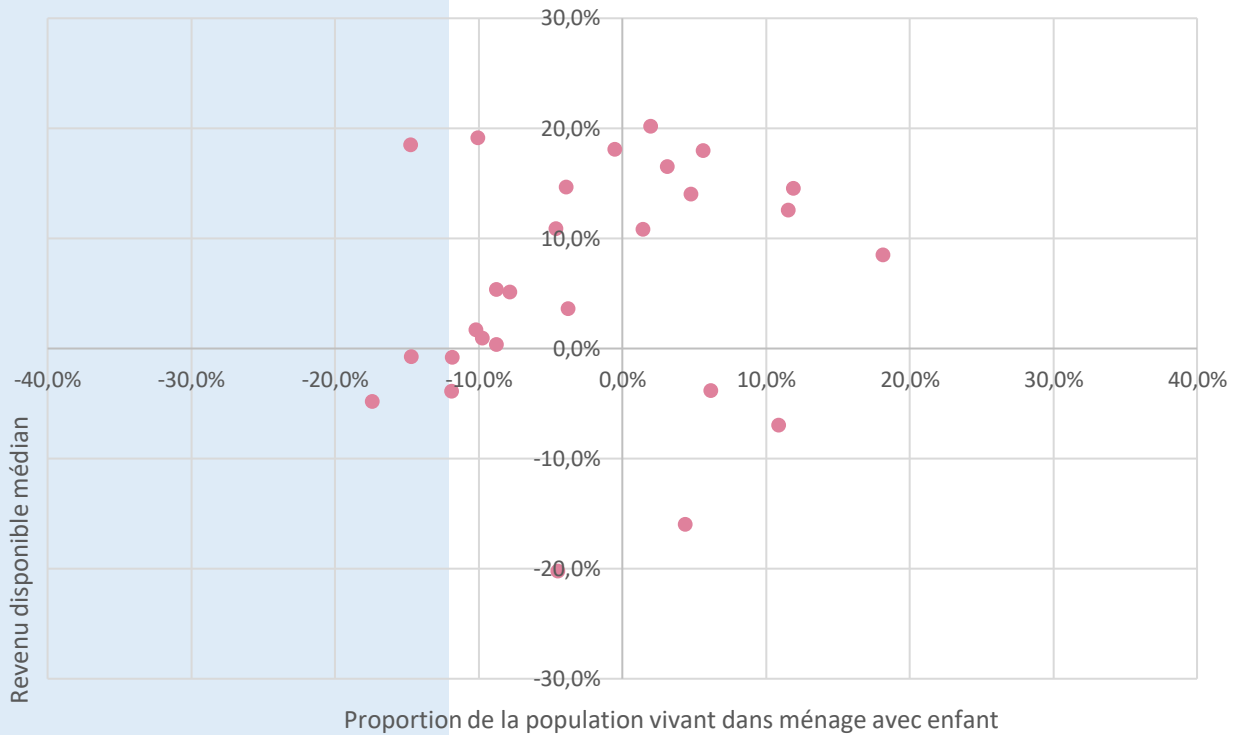
Potentiel financier par habitant 2021 DCL

* potentiel financier par hbts des communes

les agrégats EPCI et Département = potentiel financier des communes du périmètre (pondération par part de la pop du potentiel de la commune)

il ne s'agit pas du potentiel financier par habitants des EPCI ou du Département

NIVEAU DE VIE DES GIRONDINS AU REGARD DE LA STRUCTURATION FAMILIALE (HORS BORDEAUX METROPOLE)



Les valeurs sont raménées à la valeur GIRONDE = 0,0%



Médiane revenu disponible 2018 INSEE

Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) - Année 2018

Mise en ligne le 14/01/2021 Géographie au 01/01/2019

©Insee Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

EPCI et Communes

Population des ménages 2018 (part de la population des ménages avec enfants)

Mise en ligne le 30/06/2021 Géographie au 01/01/2021

©Insee Source(s) : Insee, Recensements de la population.

EPCI et Communes

NIVEAU DE VIE DES GIRONDINS AU REGARD DE LA STRUCTURATION FAMILIALE (BORDEAUX METROPOLE)



Les valeurs sont raménées à la valeur GIRONDE = 0,0%



Médiane revenu disponible 2018 INSEE

Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) - Année 2018

Mise en ligne le 14/01/2021 Géographie au 01/01/2019

©Insee Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

EPCI et Communes

Population des ménages 2018 (part de la population des ménages avec enfants)

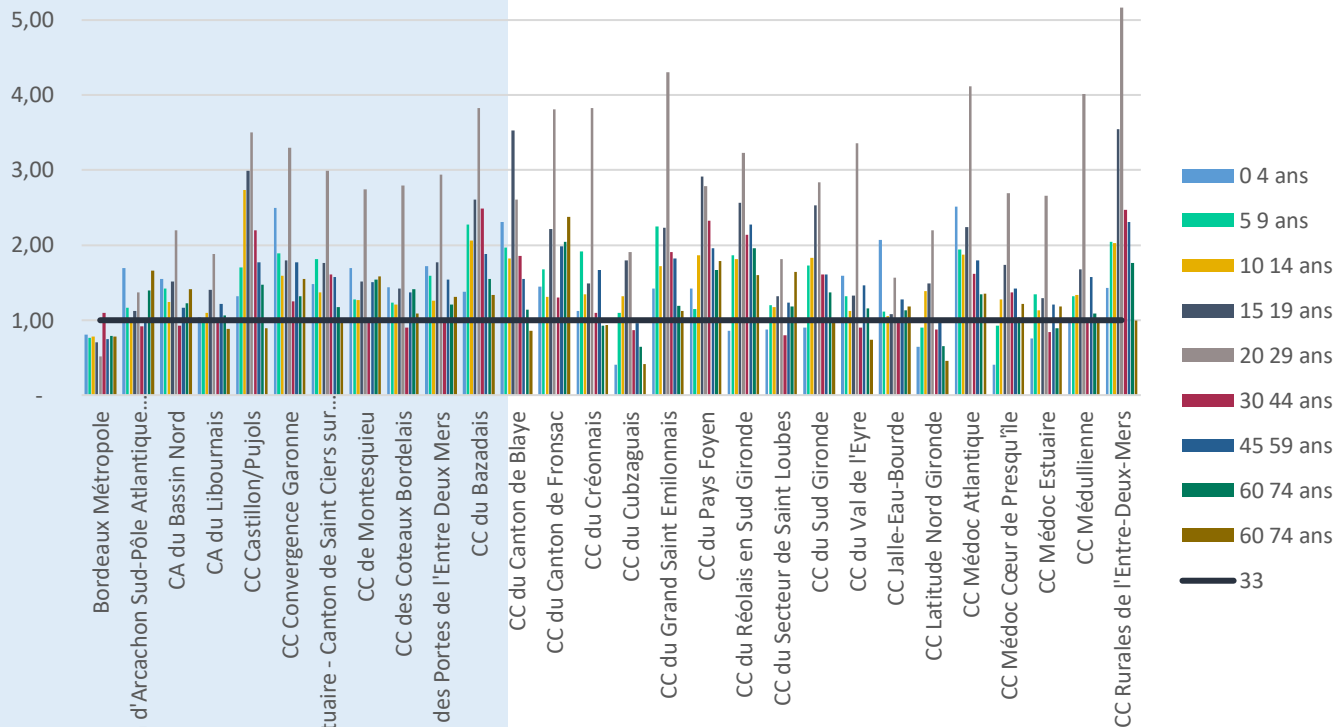
Mise en ligne le 30/06/2021 Géographie au 01/01/2021

©Insee Source(s) : Insee, Recensements de la population.

EPCI et Communes

LICENCES – HORS BORDEAUX METROPOLE

Les valeurs sont raménées à la valeur GIRONDE = 1,00

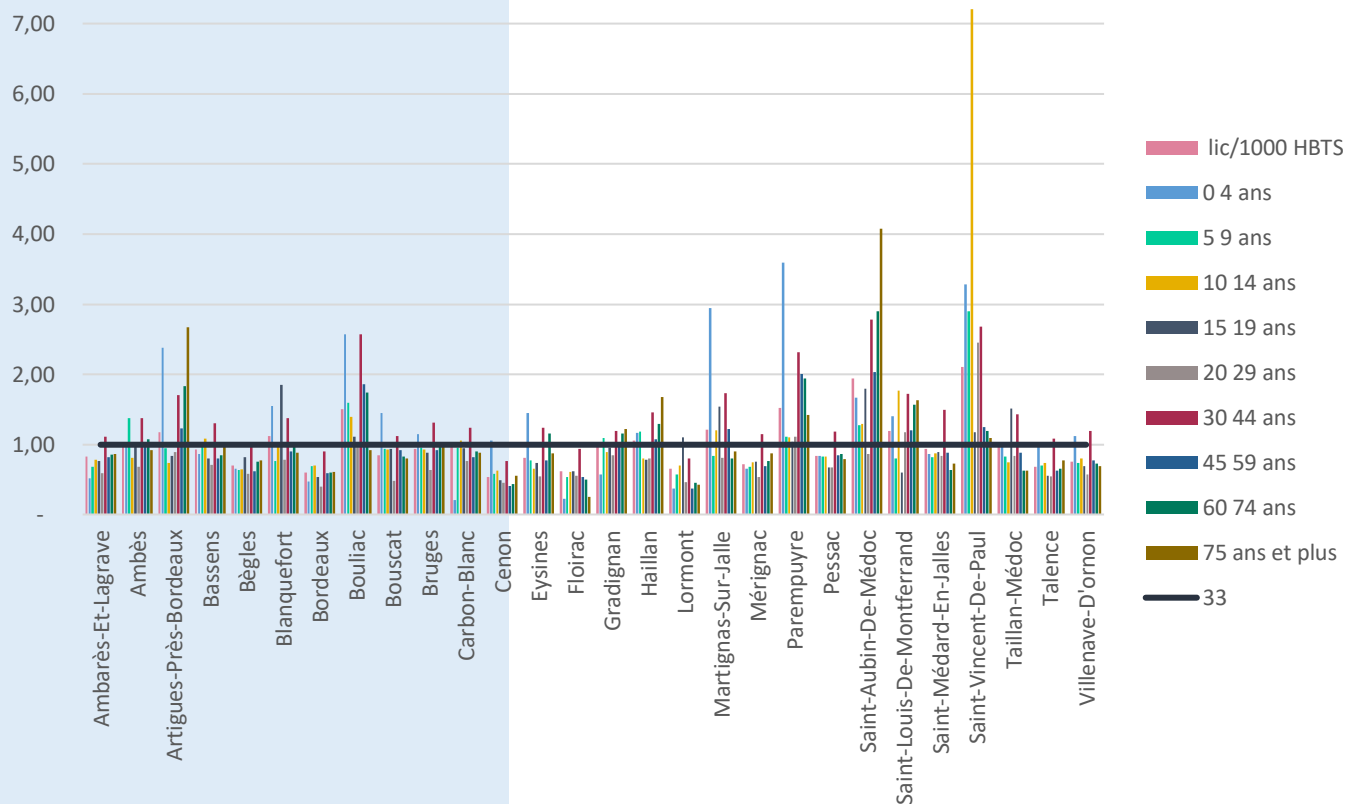


Licences avec commune du licencié localisable 2019

calcul : Nombre de licences pour 1 000 hbts

LICENCES – BORDEAUX METROPOLE

Les valeurs sont raménées à la valeur GIRONDE = 1,00



Ministère jeunesse et sport



Définition des indicateurs

Licences avec commune du licencié localisable 2019

calcul : Nombre de licences pour 1 000 hbts

11- Glossaire

AAP : Aides et Appels à Projets

AILDS : Appels à Initiative Local de Développement Social

AVS : Animation de la Vie Sociale

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Social

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

COG : Convention d'Objectifs et de Gestion

CPOG : Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Gestion

CS : Centre Social

CSX : Centres Sociaux

CTG : Convention Territoriale Globale

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

EPA : Etablissement public Administratif

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal

ESS : Economie Sociale et Solidaire

EVS : Espace de Vie Sociale

FONJEP : Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire

GTD : Groupe Technique Départemental

MDS : Maison Départementale des Solidarités

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PASS : Plan d'Action Sanitaire et Sociale

PEDT : Projet Educatif Territorial

PRE : Programme de Réussite Educative

QPV : Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville

REAAP : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

SDAVS : Schéma Départemental Animation de la Vie Sociale

SENACS : Système d'Echange National des Centres Sociaux



www.caf.fr

